

DURABLE PAR NATURE : NOTRE FEUILLE DE ROUTE POUR LA BIODIVERSITÉ

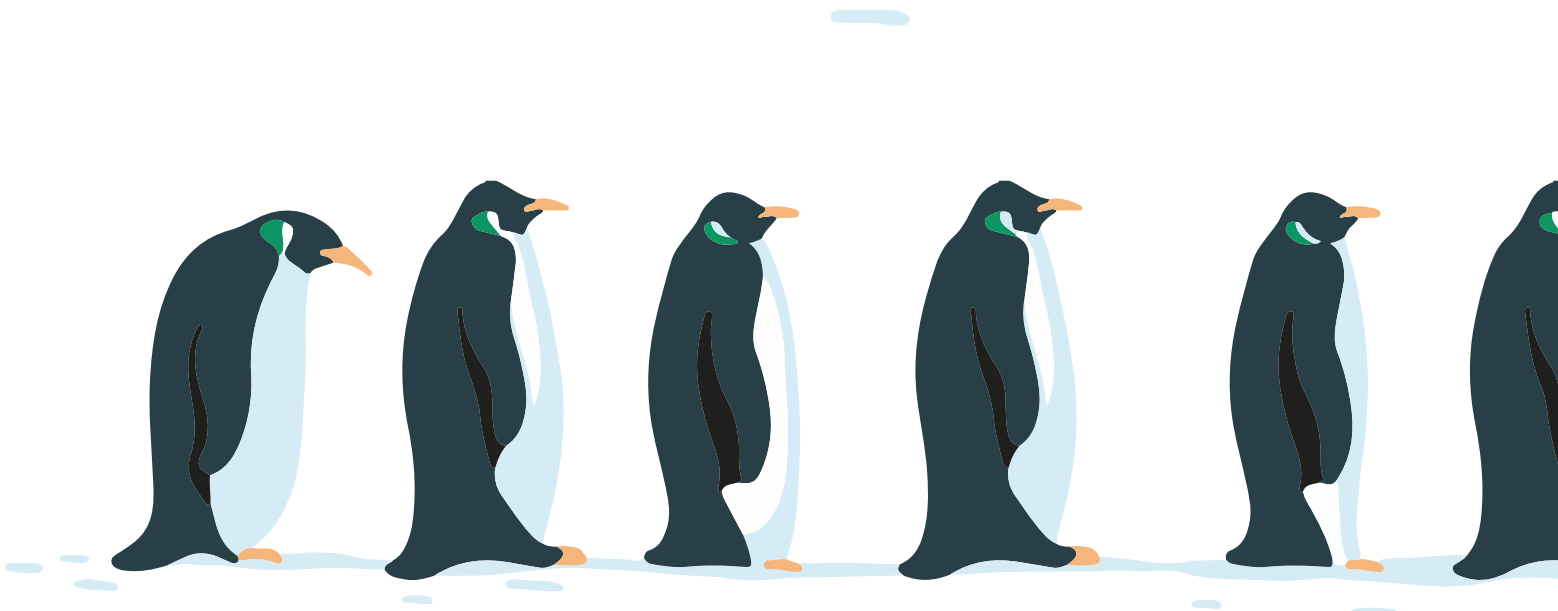


BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change

CONTENTS

INTRODUCTION	3
SYNTHÈSE	4
L'importance de la biodiversité pour BNP Paribas Asset Management et ses clients	8
Quelles sont les implications pour une grande institution financière comme BNP Paribas Asset Management ?	8
Au croisement du changement climatique et de la perte de biodiversité	9
Quelles sont les implications en termes de gestion du risque ?	9
1. Intégration ESG - Recherche, notations ESG, gestion de portefeuille	12
Bilan de nos dépendances et de nos impacts	14
Nos empreintes sur l'eau et les forêts	15
Reporting de nos objectifs dans le domaine de l'eau	16
Efficacité hydrique	17
Notre exposition à la déforestation	21
Pertinence des politiques, des engagements et des modes de traçabilité dans le domaine forestier	23
2. Stewardship	26
Politique publique	28
3. Conduite responsable des entreprises	29
4. Place à l'avenir	31
Collaborer pour améliorer l'accessibilité et l'utilité des données exploitables en matière d'investissement	31
5. Orienter les flux de capitaux vers des solutions durables	33
6. « Joindre le geste à la parole »	34
Conclusion	36
Annexe 1 : Notre participation aux initiatives dédiées à la biodiversité	37
Annexe 2 : Indicateurs clés de performance	38



INTRODUCTION

Selon les grands scientifiques mondiaux, la nature subit une crise sans précédent. La perte de biodiversité, qui est à l'origine même de la vie sur terre, a atteint un rythme stupéfiant. Quelles sont les conséquences pour nous-mêmes, en tant que grande institution financière ? Selon l'étude scientifique la plus complète, « la diversité de la nature pérennise la capacité de l'humanité à choisir des alternatives face à un avenir incertain »¹. Nous serions de piteux investisseurs si nous ne cherchions pas à préserver notre capacité à long terme à pouvoir choisir des alternatives face à l'incertitude. Nous avons encore la possibilité de construire l'avenir que nos clients appellent de leurs vœux et dont ils ont besoin, mais nos options s'amenuisent : la perte de biodiversité met en péril la réalisation de 80 % des cibles des Objectifs de Développement Durable des Nations unies en lien avec la pauvreté, la faim, la santé, l'eau, les villes, le climat, les océans et les terres (IPBES, 2019).

En 2019, nous avons publié notre feuille de route afin de générer des performances durables à long terme, baptisée [Stratégie Globale « Sustainability »](#). Dans ce document, nous nous appuyons sur ce cadre d'analyse pour affirmer notre position par rapport à la crise de la biodiversité.

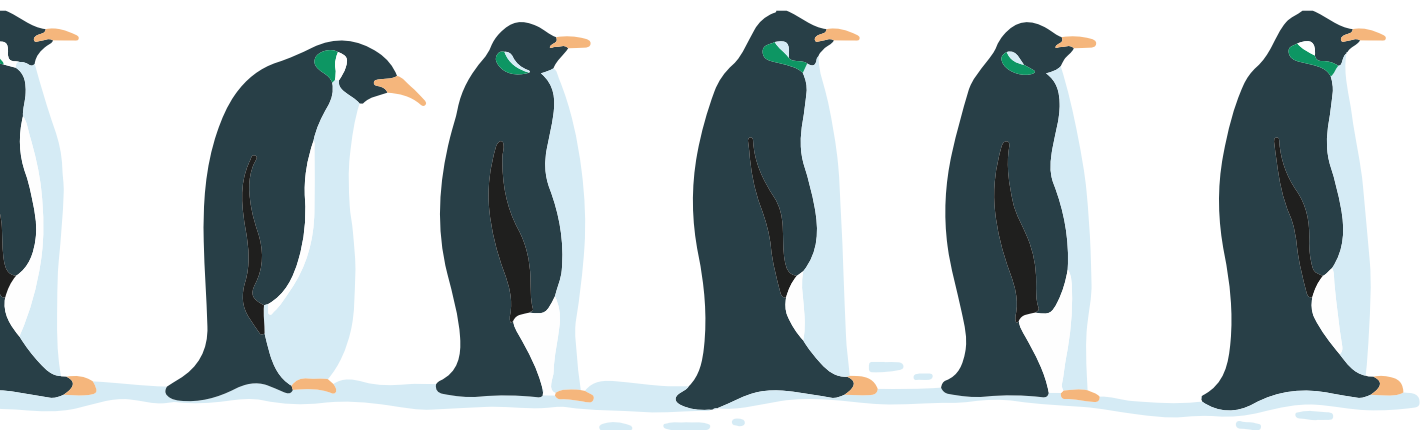
Nous présentons à nos clients existants et potentiels nos positions sur des enjeux clés pour qu'ils sachent à qui ils confient leurs fonds. Notre objectif est également d'influencer nos pairs et les responsables politiques, car nous ne pouvons pas résoudre ce problème seuls.

Ce document n'a pas simplement vocation à exprimer notre sensibilisation à cette crise. Il détaille surtout nos opinions sur la nature et l'urgence de la crise et les choix que nous avons faits pour y répondre.

« L'histoire de la crise de la biodiversité est une histoire de destruction de valeur à une échelle inédite. Il ne s'agit pas seulement d'argent, nous le savons. Nous connaissons la valeur de la vie nous aussi. Mais les estimations financières à elles seules sont stupéfiantes et témoignent de ce que nous pourrions perdre - et gagner - si nous changeons de cap dès maintenant. Nous pouvons, et nous devons, offrir un meilleur avenir à nos clients et à la société ».

Jane Ambachtsheer, responsable mondiale du développement durable, BNP Paribas Asset Management

1 IPBES (2019): Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondízio E.S., S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondízio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneeth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, and C. N. Zayas (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 56 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>



SYNTHÈSE

Chez BNP Paribas Asset Management, nous nous sommes fixé comme mission d'offrir à nos clients des performances durables sur le long terme. Par « durable », nous désignons des performances qui peuvent être maintenues sur le long terme et qui sont dans l'intérêt de la société et de l'environnement. Ces deux sens du terme « durable » sont indissociables : nous ne pouvons pas dégager des performances à long terme sans contribuer à la transition énergétique, à la durabilité environnementale et à un système financier plus égalitaire et inclusif. C'est pourquoi nous assumons notre rôle de *future makers* : nous avons un rôle crucial à jouer pour garantir un avenir juste et durable à nos clients.

Notre stratégie

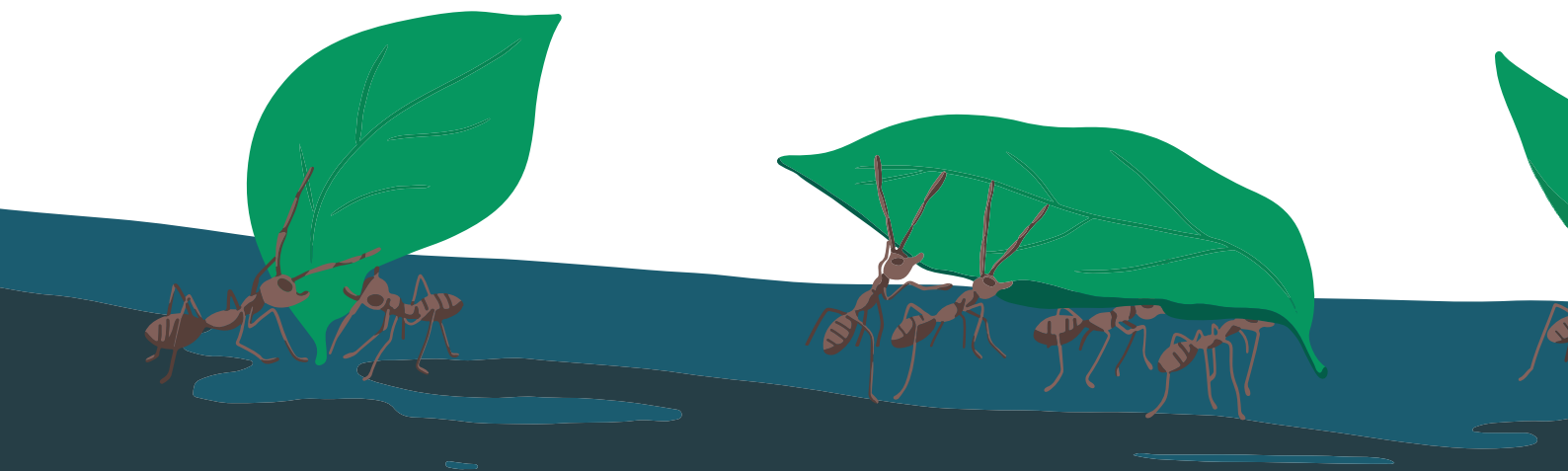
Nous avons élaboré une feuille de route pour la biodiversité, reposant sur les six piliers de notre approche en matière de durabilité.

1. Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- Nous élargissons la prise en compte de la biodiversité à notre approche de l'intégration des facteurs ESG
- Nous avons utilisé plusieurs outils pour déterminer nos propres dépendances et impacts et avons effectué une analyse de nos actifs mondiaux sous gestion (AUM) pour comprendre notre exposition aux risques liés à l'eau et à la déforestation. Voici certaines de nos principales conclusions :
 - Les données relatives à l'exposition au stress hydrique et à l'intensité eau prélevée sont disponibles pour 17 % de nos encours de titres d'entreprises. En moyenne, ces entreprises prélèvent 6 % de leur eau dans des zones exposées au stress hydrique.
 - Sur les 432 entreprises figurant dans nos portefeuilles et ayant répondu à l'enquête [CDP Water](#) pour au moins une installation risquée sur le plan hydrique, 20 déclarent avoir des sites présentant des risques hydriques le long du bassin du fleuve Yongding He, qui est le plus tendu au monde.
 - Nous avons conçu un système de notation des politiques de déforestation et des systèmes de traçabilité des entreprises. Nous avons constaté qu'une grande partie des entreprises des secteurs concernés ne remplissent pas nos critères pour obtenir une note « forte ». Plus particulièrement, plus de 30 % de nos actifs sous gestion dans les secteurs concernés sont investis dans des entreprises dont les politiques sont « faibles » ou inexistantes.
 - Notre analyse en matière de déforestation se limite aux politiques, et non aux performances. Les données qui nous permettraient d'évaluer la performance réelle de nos investissements par rapport aux objectifs de déforestation sont pratiquement inexistantes.

2. Stewardship

- Nous renforçons l'intégration de la biodiversité dans notre activité de vote et nos initiatives d'engagement avec les entreprises et nous interpellons les secteurs ayant les impacts négatifs les plus marqués sur la biodiversité, en mettant l'accent sur les questions liées à la déforestation et à l'eau.
- Nos attentes à l'égard des entreprises vont de la surveillance par le conseil d'administration des impacts et des dépendances de la biodiversité, au lobbying proactif en faveur de politiques publiques favorables à la nature.
- Nous continuerons à travailler à la mise en place d'une initiative collaborative de stewardship de la part des investisseurs pour lutter contre la perte de biodiversité.
- Les votes exprimés par procuration continueront à soutenir les propositions d'actionnaires sur le climat, la déforestation et d'autres questions environnementales de premier plan.
- Les préconisations que nous proposons en matière politiques publiques intégreront de plus en plus les questions relatives à la biodiversité.



3. Conduite responsable des entreprises

- Nous cherchons en permanence à améliorer notre évaluation des enjeux de biodiversité dans le cadre notre approche de la conduite responsable des entreprises.
- Nos portefeuilles d'investissement reposent sur un ensemble complet de politiques sectorielles qui portent sur un large éventail de questions environnementales.

4. Perspectives futures

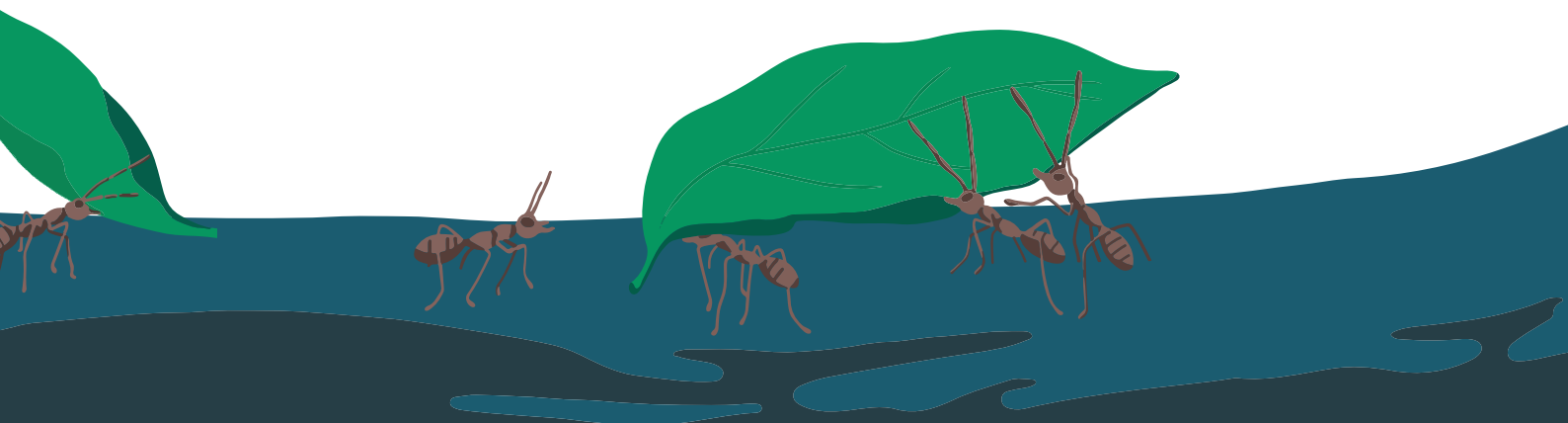
- Nous avons lancé plusieurs projets collaboratifs pour améliorer la qualité et la disponibilité des données sur la biodiversité :
 - Outre nos initiatives visant à améliorer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, nous finançons un projet visant à aider le CDP à développer des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et nous participons à la création d'un groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Taskforce for Nature-related Financial Disclosures).
 - Nous avons participé à la recherche, qui s'est avérée fructueuse, d'un prestataire de recherche pour définir des indicateurs de biodiversité plus efficaces à l'usage des investisseurs et avons publié une déclaration d'investisseurs sur la nécessité de prévoir des indicateurs relatifs à l'impact sur la biodiversité.
- Nous allons continuer à améliorer la compréhension des enjeux de biodiversité au sein de la communauté des investisseurs.

5. Gamme de produits Durabilité+

- Nous voulons fournir à nos clients une gamme de solutions permettant de répondre aux enjeux de la biodiversité.
 - Nous proposons une gamme de fonds thématiques axés sur des enjeux liés à la biodiversité, notamment notre ETF consacré à l'économie bleue et notre fonds dédié à la restauration des écosystèmes.

6. « Joindre le geste à la parole » via la responsabilité sociale des entreprises (RSE)

- Nous gérons l'impact de nos activités sur la biodiversité.
- Nous formons nos collaborateurs et sensibilisons tout le secteur aux grands défis environnementaux :
 - Sur le long terme, nous avons pour objectif de n'envoyer aucun déchet dans des décharges, d'éliminer le plastique à usage unique dans nos bureaux et de réduire notre consommation
 - Nombre de nos initiatives d'engagement avec nos employés et les communautés locales visent à encourager des changements de comportement positifs vis-à-vis de la nature, notamment en dehors de l'environnement de bureau
 - Depuis 2010, BNP Paribas a contribué à 27 projets de recherche liés au climat et à la biodiversité, pour un financement total de 18 millions d'euros



L'importance de la biodiversité pour BNP Paribas Asset Management et ses clients

Nous sommes confrontés à la sixième extinction de masse de la planète Terre. Environ 25 % de toutes les espèces sont menacées d'extinction d'ici 2050, ce qui représente environ un million de plantes et d'animaux. D'ici la fin du siècle, au moins 50 % sont menacées (IPBES (2019)). Pour replacer cette crise dans son contexte, elle n'est comparable qu'à cinq autres événements d'extinction de grande ampleur, dont chacun a détruit 70 % à 95 % de toutes les espèces sur Terre (Ceballos, et al. (2020))².

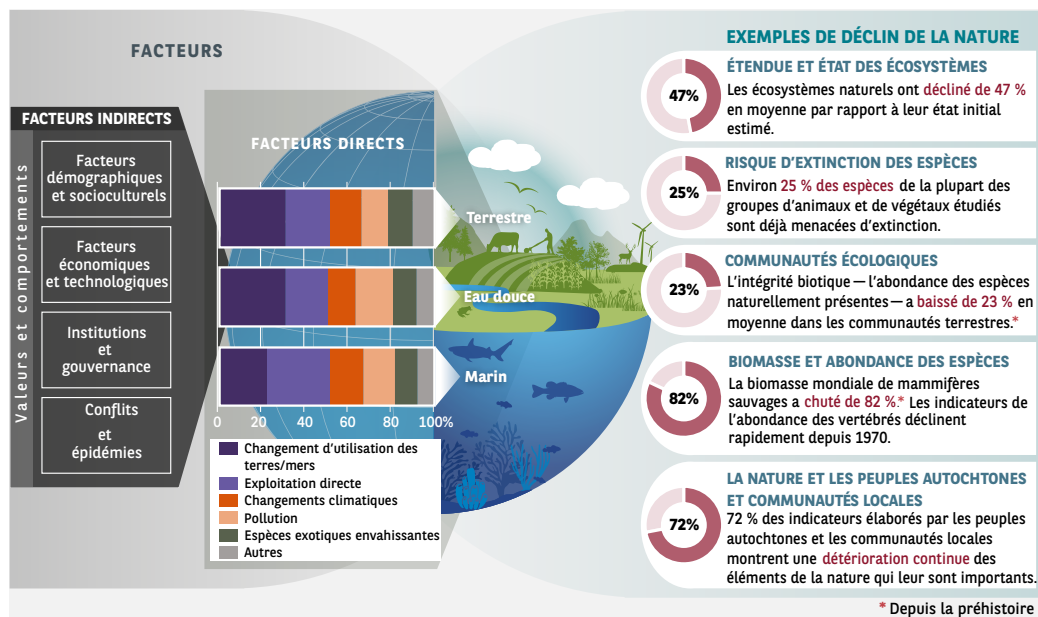
Seul facteur inédit cette fois-ci, notre propre participation au phénomène. Comme la crise climatique, la crise de la biodiversité est due à l'activité humaine. Nous avons donc à la fois la possibilité et l'obligation d'agir, dans l'intérêt de nos clients et, en définitive, de la civilisation humaine et de la vie sur Terre



La Convention sur la diversité biologique définit la biodiversité comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. »

Selon les scientifiques, la perte de biodiversité est due aux facteurs directs suivants :

- Changement d'utilisation des terres et des sols
- Changement climatique
- Pollution
- Utilisation et exploitation des ressources naturelles
- Espèces envahissantes



Source: [Rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES - Résumé à l'attention des décideurs](#)

La crise de la biodiversité représente une menace sans précédent pour nos économies, nos investissements et notre mode de vie. Elle nous impose de nous interroger sur les avantages que des écosystèmes sains procurent aux activités financières, et sur notre rôle dans leur préservation.

2 G. Ceballos, P. Ehrlich, P. Raven, « Vertebrates on the brink as indicators of biological annihilation and the sixth mass extinction ». Débats de l'Académie nationale des sciences, juin 2020, 117 (24) 13596-13602; <https://doi.org/10.1073/pnas.1922686117>

Des écosystèmes sains fournissent à l'humanité de très nombreux services essentiels, dont beaucoup sont irremplaçables. Il s'agit notamment des services d'approvisionnement (nourriture, eau douce, carburant, produits pharmaceutiques, etc.), des services de régulation et d'entretien (régulation du climat, lutte contre l'érosion, purification de l'eau, lutte contre les parasites, santé des sols, etc.) et des services culturels (loisirs, tourisme, développement scientifique et intellectuel, enrichissement spirituel, etc.). Ces services dits « écosystémiques » sous-tendent l'économie mondiale mais passent généralement inaperçus dans les bilans financiers, jusqu'à ce qu'ils disparaissent.

Une extinction ne fait pas vraiment partie des crises que les investisseurs ont l'habitude de gérer. Par exemple, si l'on considère cette crise comme un problème de gestion d'actifs, l'extinction peut être comparée à la faillite d'une entreprise, qui pourra être remplacée sans grande difficulté par les gérants de portefeuille. Mais lorsqu'une espèce disparaît, c'est un « actif » unique qui est détruit et pour lequel il n'existe aucun substitut. De plus, comme il est écrit dans une étude, « les extinctions engendrent des extinctions » (Ceballos, et al. (2020)) en raison des dépendances entre les espèces au sein d'un écosystème. Et avant l'extinction, lorsque le nombre d'individus d'une population ou d'une espèce devient trop faible, la plante ou l'animal concerné peut se muer en « zombie écologique », incapable de contribuer de manière significative aux fonctions ou aux services de l'écosystème. (Ceballos, et al. (2020))

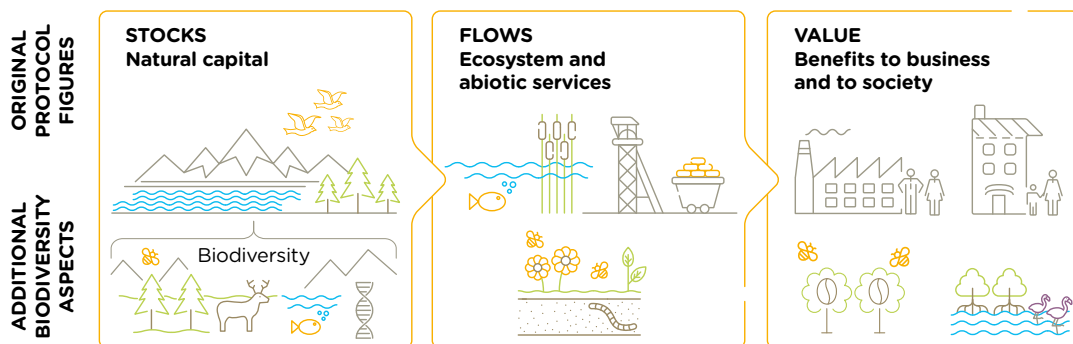
« Même si l'on estime que seulement 2 % de toutes les espèces ayant jamais vécu sont encore en vie aujourd'hui, le nombre absolu d'espèces n'a jamais été aussi élevé. C'est dans un monde aussi diversifié sur le plan biologique que nous, les humains, avons évolué, et un monde que nous sommes en train de détruire »

(Ceballos, et al. (2020))

La biodiversité ne constitue pas simplement la variété de la vie, mais la manière dont ces organismes interagissent les uns avec les autres pour former des écosystèmes sains. La biodiversité est l'expression de la résilience de la nature. Non seulement elle protège les écosystèmes des chocs extérieurs, mais elle leur permet de fonctionner correctement. La résilience est, par nature, un service écosystémique essentiel. Son effondrement nous expose à des risques physiques, notamment des pandémies mondiales. Jusqu'à 75 % de toutes les nouvelles maladies, dont la COVID-19, sont des zoonoses, c'est-à-dire qu'elles passent de la faune sauvage à l'homme.³ Les écosystèmes intacts, en particulier les forêts, nous protègent de ces maladies. La destruction des habitats et le commerce des espèces sauvages entraînent simultanément une perte de biodiversité et exposent les humains et nos économies à des risques graves.

Comme il est très justement dit dans [L'économie de la biodiversité : The Dasgupta Review](#) : « L'économie humaine fait partie intégrante de la biosphère ». Selon le Forum économique mondial, la moitié du PIB mondial est menacée par la dégradation de la nature et, pour la première fois dans les perspectives à 10 ans de son enquête, les cinq principaux risques mondiaux en termes de probabilité sont tous de nature environnementale, y compris la perte majeure de biodiversité (Forum économique mondial : rapport 2020 sur les risques mondiaux).

La relation entre la biodiversité et les stocks, les flux et les valeurs du capital naturel



Source : Adapté du schéma 1.1 des [Lignes directrices en matière de biodiversité pour accompagner le Protocole sur le capital naturel](#) 2016.

³ https://environmentlive.unep.org/media/docs/assessments/UNEP_Frontiers_2016_report_emerging_issues_of_environmental_concern.pdf

Quelles sont les implications pour une grande institution financière comme BNP Paribas Asset Management ?

Il peut sembler paradoxal qu'un système aussi vaste que le système financier mondial, ou qu'une institution financière telle que BNP Paribas Asset Management qui gère près de 500 milliards d'euros d'actifs, puisse être vulnérable à la perte d'un animal aussi petit qu'une abeille.

Les abeilles sont un actif sous-estimé et sous-évalué. Plus que de simples pourvoyeuses de miel, elles jouent un rôle essentiel dans la nutrition humaine et la santé des écosystèmes qu'elles alimentent. Si elles disparaissent, les choses commenceront à se dérégler, avec des conséquences marquées pour les économies et la santé humaine. Jetez un œil aux statistiques suivantes sur l'importance des animaux pollinisateurs, qui, outre les abeilles, comprennent une grande variété d'insectes, de chauves-souris et d'oiseaux :

- près de 75 % des cultures mondiales produisant des fruits et des graines pour la consommation humaine dépendent, au moins en partie, des pollinisateurs pour garantir une production, un rendement et une qualité durables.⁴
- Les abeilles pollinisent environ un tiers de l'alimentation humaine à l'échelle mondiale. Aux États-Unis, les abeilles fournissent à elles seules des services de pollinisation évalués entre 15 et 20 milliards de dollars par an.⁵
- Les cultures qui dépendent des pollinisateurs représentent environ 40 % de l'apport mondial en nutriments pour les humains, à savoir plus de 90 % de la vitamine C, 100 % du lycopène, près de 100 % de certains antioxydants, la majorité des lipides, plus de 70 % de la vitamine A et 62 % du fluor.⁶
- Les productions de bois et de biocarburants (huile de colza) dépendent également, en partie, de la pollinisation des insectes.

Ces dernières années, un déclin alarmant des populations d'insectes et d'oiseaux a été observé, notamment une étude qui a révélé qu'environ 75 % de tous les insectes volants des parcs nationaux en Allemagne ont disparu en 25 ans (cité dans WIA (2017)). Les animaux de plus grande taille n'ont pas connu un sort beaucoup plus enviable : environ 70 % de tous les individus des espèces de vertébrés ont disparu depuis 1970 (Ceballos et al.). (2020).

Lorsque les abeilles et autres insectes pollinisateurs disparaissent, les oiseaux qui les mangent et les plantes qu'ils pollinisent disparaissent. Une réaction en chaîne démarre alors, avec de graves conséquences pour la production alimentaire mondiale, y compris la santé des sols, la purification de l'eau, la régulation des parasites et des maladies et un large éventail d'autres services écosystémiques que ces espèces fournissent - gratuitement - à l'humanité.

La disparition progressive des pollinisateurs est un exemple révélateur de la difficulté à mesurer avec précision l'impact économique de la perte de biodiversité. Une étude récente a évalué la valeur économique de la pollinisation par les insectes aux États-Unis à 34 milliards de dollars, sur la base des données de 2012.⁷ Cependant, le coût en termes de subsistance et de nutrition de l'homme est nettement plus élevé, ce qui pourrait affecter tous les secteurs de l'économie qui sont dépendants d'une main-d'œuvre saine et bien nourrie. Il a été estimé que le coût de la perte de pollinisateurs, à elle seule, s'élève à plus de 500 milliards de dollars par an.⁸

Selon nous, ces coûts sont susceptibles d'être largement sous-estimés pour au moins trois raisons :

- La très grande difficulté à évaluer la destruction accélérée de systèmes complexes et intégrés qui fournissent de nombreux services essentiels à la vie et à l'activité économique
- Certains services fournis par les écosystèmes sont irremplaçables
- Seule une partie des coûts peut se traduire en termes financiers. Les éléments incorporels, qui comprennent notamment les connaissances perdues lorsque des espèces disparaissent avant même d'avoir été découvertes, sont inestimables.

Les estimations que nous avons vues sont toutefois crédibles et suffisamment importantes pour menacer la stabilité financière mondiale et donc notre capacité à continuer à offrir des performances durables à nos clients. En tant que garants de leurs actifs, nous avons l'obligation d'agir.

4 <http://www.fao.org/3/i9527en/i9527en.pdf>

5 <https://insights.osu.edu/sustainability/bee-population>

6 Pisa, L., Goulson, D., Yang, EC. et al. Une mise à jour de l'Évaluation intégrée mondiale (WIA) sur les insecticides systémiques. Partie 2 : impacts sur les organismes et les écosystèmes. Environ Sci Pollut Res 28, 11749–11797 (2021). <https://doi.org/10.1007/s11356-017-0341-3>

7 <https://www.sciencedaily.com/releases/2021/02/210203144555.htm> (Selon des chercheurs de l'université de Pittsburgh et de l'université Penn State, la valeur économique des insectes pollinisateurs était de 34 milliards de dollars aux États-Unis en 2012, soit beaucoup plus que ce que l'on pensait auparavant. Ces chercheurs ont également constaté que les zones qui sont économiquement les plus dépendantes des insectes pollinisateurs sont les mêmes que celles où l'habitat des pollinisateurs et la qualité du fourrage sont médiocres)

8 <https://insights.osu.edu/sustainability/bee-population>

Au croisement du changement climatique et de la perte de biodiversité

On sait désormais que le changement climatique est un facteur important de la perte de biodiversité. Mais ce que l'on sait peut-être moins c'est que la perte de biodiversité est également un facteur clé du changement climatique. Ces deux crises sont inextricablement liées : nous ne pouvons pas nous attaquer à l'une sans tenir compte de l'autre.

Comme nous l'expliquons dans notre Stratégie Globale « Sustainability » : « Il existe [...] différentes manières d'atteindre l'objectif de 1,5°C, et la voie que nous choisirons aura des conséquences différentes pour la société et la biodiversité. Si nous atteignons 1,5°C au détriment de la biodiversité, nous aurons alors redéfini l'expression « victoire à la Pyrrhus ». » Les stratégies climatiques qui mettent en balance les émissions importantes d'aujourd'hui et les promesses d'une technologie de capture du carbone qui sera employée d'ici plusieurs décennies peuvent avoir des effets dévastateurs sur les écosystèmes. Il s'agit d'un enjeu particulièrement important pour le développement des biocarburants, qui nécessite une analyse minutieuse du cycle de vie tenant compte des changements dans l'utilisation des sols, des méthodes agricoles (y compris l'utilisation de pesticides et d'engrais) et des pressions indirectes sur les cultures vivrières. De plus, certains scientifiques estiment qu'il est impossible de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C sans préserver la biodiversité.⁹ Nous sommes donc contraints d'affronter ces deux crises simultanément, dans toute leur complexité.

Quelles sont les implications en termes de gestion du risque ?

Les investisseurs engrangent des gains grâce à leur capacité à prendre des risques calculés - le risque et le rendement sont considérés comme les deux faces d'une même pièce. Les investisseurs les plus avertis n'hésitent pas à prendre des risques. Les crises de la biodiversité et du climat exigent donc une nouvelle terminologie. Si un « risque » est un événement défavorable qui peut ou non se produire à un moment donné dans le futur, alors le concept ne rend pas compte de manière adéquate de ce à quoi nous sommes confrontés. À l'image du changement climatique, la perte de biodiversité est un processus continu, et non un événement potentiel lointain dans le futur. Le déroulé de ce processus est très incertain, tout comme l'ampleur et l'impact de son issue, mais il est relativement clair qu'un statu quo nous conduira au désastre. Nous devons donc changer de cap.

L'objectif de la [Convention sur la diversité biologique](#) de « vivre en harmonie avec la nature » offrira de multiples opportunités aux investisseurs à mesure que la société tout entière s'efforcera d'ajuster les modes de consommation et les méthodes de production. Parallèlement à la réorientation vers une économie bas-carbone, cette transition représente l'opportunité d'investissement la plus prometteuse de notre époque. Selon le Forum économique mondial, ces « trajectoires positives » pourraient générer 10 000 milliards de dollars de valeur économique et créer 395 millions d'emplois d'ici 2030.¹⁰

Le secteur de la gestion d'actifs aura besoin de nouveaux outils et de nouvelles approches en matière de gestion des risques pour faire face à cette menace et saisir cette formidable opportunité. Par exemple, selon les techniques traditionnelles de modélisation des risques, les événements ayant les impacts les plus prononcés sont aussi ceux qui sont les moins probables. Ces événements sont souvent qualifiés d'événements « à queue de distribution épaisse » (fat tail), en référence à leur position sur la courbe en cloche. Cependant, l'effondrement des écosystèmes ne peut être modélisé à l'aide des mêmes outils que ceux que nous utilisons pour prédire les événements aléatoires. Cet effondrement est déjà en cours, initié et provoqué par l'activité humaine. Il se déroule selon des processus biologiques et des interactions complexes entre les espèces, et non selon les lois de l'économie ou de l'analyse statistique. Une trop grande dépendance à l'égard de nos anciens modèles pourrait masquer la véritable nature de la menace à laquelle nous sommes confrontés et le rôle que nous avons dans sa propagation.

Lorsque nous utilisons l'expression « **risque systémique** » dans ce contexte, nous ne parlons pas seulement des menaces qui pèsent sur la stabilité financière ; nous parlons des dommages que subit la société lorsque des systèmes vitaux essentiels sont endommagés ou déséquilibrés. Ce type de menace est particulièrement difficile à modéliser, avec un risque de perte potentiellement illimité.

Tous les secteurs économiques sont confrontés à diverses formes de risque systémique dans la mesure où les écosystèmes endommagés et déstabilisés entraînent des sécheresses, des famines, des maladies, ainsi que les inévitables migrations massives et conflits qui accompagnent ces catastrophes inattendues, mais prévisibles. Cette catégorie de risque est la plus importante et la plus difficile à évaluer.

Le Stockholm Resilience Centre a défini un ensemble de neuf limites planétaires et délimité des « espaces de sécurité » pour l'activité humaine. Une fois ces limites franchies, nous entrons en terrain inconnu où les incertitudes sont grandes. À ce jour, nous avons dépassé quatre limites: le changement climatique, le changement d'occupation des sols, les flux biogéochimiques et l'intégrité de la biosphère. Selon le Centre, nous sommes en territoire « à haut risque » pour les deux derniers espaces. Chacune de ces limites est liée à la biodiversité.

9 Dinerstein, E ; Vynne, C., et al., « A Global Deal For Nature : Guiding principles, milestones, and targets. Science Advances, 19 avril 2019 : Vol. 5, n°4, eaaw2869 DOI: 10.1126/sciadv.aaw286; <https://advances.sciencemag.org/content/5/4/eaaw2869>

10 Katri, A ; Waughray, D., « A blueprint for business to transition to a nature-positive future » (Forum économique mondial, 15 juillet 2020), à l'adresse : <https://www.weforum.org/agenda/2020/07/future-nature-business-action-agenda-blueprint-climate-change-biodiversity-loss/>

Limites planétaires

En 2009, Johan Rockström, qui était à l'époque directeur du Stockholm Resilience Centre, a dirigé un groupe de 28 scientifiques de renommée internationale afin d'identifier les neuf processus qui régissent la stabilité et la résilience du système terrestre. Ces scientifiques ont défini des limites planétaires quantitatives à l'intérieur desquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer pendant plusieurs générations. Le franchissement de ces limites augmente le risque de provoquer des changements environnementaux brutaux ou irréversibles de grande envergure. Depuis, le cadre régissant les limites planétaires a suscité un vif intérêt dans les milieux scientifiques et politiques et dans la pratique.



P : Phosphore

A : Azote

IIB : Indice d'intégrité de la biodiversité

E/MEA : Extinction/Million d'espèces par an

Les neuf limites planétaires

En tant qu'investisseurs, le cadre des limites planétaires nous rappelle de manière bien utile que, outre les bénéfiques avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA), les flux de trésorerie, la dette et l'éventail apparemment infini des facteurs utilisés pour gérer les portefeuilles d'investissement, nous devons également tenir compte des dynamiques de la planète. Pendant toute l'histoire de l'humanité, nous avons vécu dans des limites établies. Maintenant que nous les avons franchies, nous avons besoin d'une carte pour savoir où elles se trouvent et pour nous aider à retrouver le chemin de la sécurité.

Les limites planétaires nous rappellent par ailleurs que nous devons réfléchir à nos investissements dans le système Terre. Gardons à l'esprit que si la forêt amazonienne se transformait en savane, la circulation océanique dans l'Atlantique pourrait s'en trouver fortement modifiée et les températures pourraient augmenter en Asie. De plus, le cadre des limites planétaires implique qu'il y aura toujours des compromis à faire en matière d'investissement si l'on regarde au-delà du seul carbone. Pensez aux grands projets d'hydroélectricité. C'est un bon moyen de produire de l'électricité à faible teneur en carbone, mais qu'en est-il de son impact sur la biodiversité terrestre et aquatique ? Une fois hors des frontières planétaires, nous ne pouvons plus nous permettre ces compromis.

Il existe également des liens évidents avec les travaux en cours du Science Based Targets Network sur les thèmes de [l'eau](#), des [sols](#), des [océans](#) et de la [biodiversité](#). Comme leur nom l'indique, les objectifs reposant sur les connaissances scientifiques reposent sur la science et non sur des objectifs de réduction choisis de manière arbitraire. Ils permettent aux entreprises de s'aligner sur les limites écologiques de la Terre.

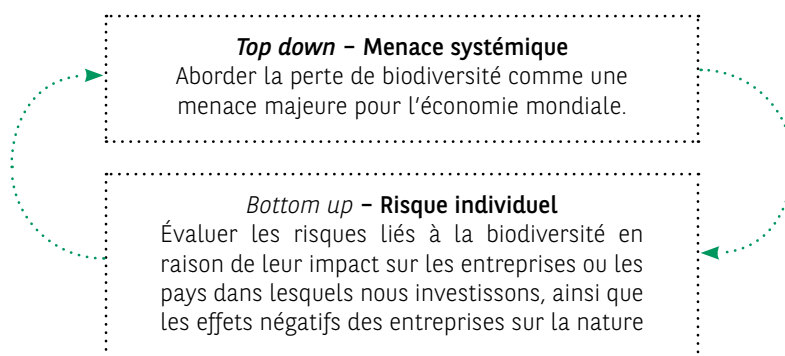
Le risque le plus important lié à la perte de biodiversité n'est pas celui que courent les entreprises lorsqu'elles n'ont plus accès à certains services écosystémiques, ni le risque d'atteinte à leur image que courent les investisseurs et les financiers en finançant des activités nuisant à la nature, ni même le risque pour la stabilité financière lorsque des services écosystémiques essentiels commencent à disparaître. Bien que tous ces risques soient bien réels et nécessitent une réaction urgente, le plus important est le bouleversement de la nature elle-même, qui est en cours. C'est une menace existentielle. Il est difficile d'exagérer son ampleur.

Une gestion du risque axée uniquement sur les risques des émetteurs individuels ne permettra pas de réduire le risque systémique. Pour gérer le risque systémique, les investisseurs doivent exercer toute leur influence pour régler le problème, notamment en dialoguant plus efficacement avec les entreprises et en participant à l'élaboration des politiques publiques.

Puisque nous investissons dans des entreprises, nous devons également adopter une approche *bottom up* et vérifier comment la perte de nature se traduit en risques financiers. Pour cela, nous devons d'abord comprendre la relation de chaque entreprise avec la biodiversité et les services écosystémiques. Cette relation tient essentiellement en deux dimensions - les dépendances et les impacts - malgré des chevauchements évidents :

- Les entreprises fortement dépendantes de certains services écosystémiques, comme les fabricants de produits alimentaires, courent un **risque physique** lorsque ces services sont épuisés ou gravement compromis
- Les entreprises qui ont un impact négatif sur les écosystèmes peuvent voir leur image se détériorer ou **souffrir d'un risque de transition** si les consommateurs (en modifiant leurs préférences) et les États (en instaurant de nouvelles réglementations) font évoluer la situation pour préserver la nature
- Les entreprises très dépendantes de ces services peuvent également être confrontées à un **risque de transition** une fois qu'un prix leur est attribué, ou lorsque la rareté fait grimper les prix des produits naturels, tels que le miel ou le bois.

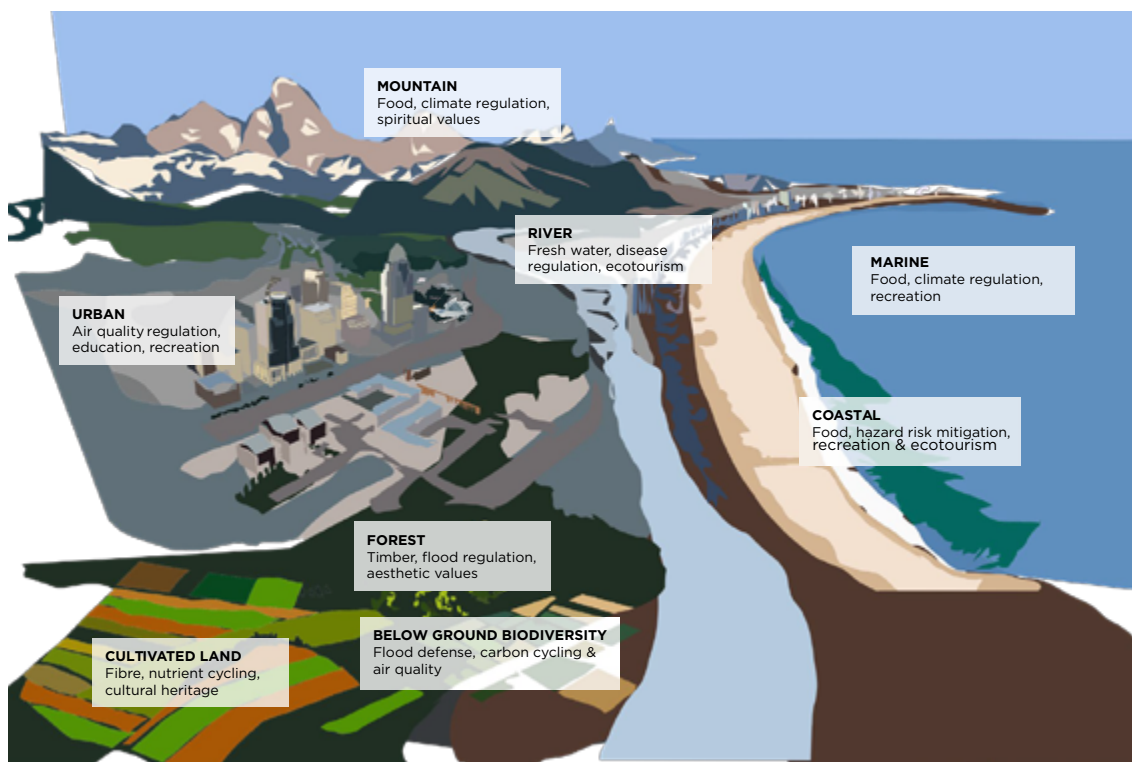
La perte de biodiversité constitue une menace systémique mais fait aussi peser des risques spécifiques sur les entreprises



Qu'est-ce que l'IPBES ?

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un organisme intergouvernemental indépendant créé par des États afin de renforcer l'interface entre science et politique en matière de biodiversité et de services écosystémiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être humain à long terme et le développement durable. Il a été créé à Panama City, le 21 avril 2012, par 94 États. Il ne s'agit pas d'un organe des Nations unies. Toutefois, à la demande de la Plénière de l'IPBES et avec l'autorisation du conseil d'administration du PNUE en 2013, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) fournit des services de secrétariat à l'IPBES.

1. INTÉGRATION ESG - RECHERCHE, NOTATIONS ESG, GESTION DE PORTEFEUILLE



Source: Exemples de services et de bénéfices que la nature fournit aux sociétés et aux économies humaines. Adapté de : [Dasgupta et al. 2020](#). Cf. [Annexe technique ou TA1.6](#) pour plus de détails. <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/11/Science-Based-Targets-for-Nature-Initial-Guidance-for-Business.pdf>

Nos objectifs

- Veiller à ce que le processus décisionnel en matière d'investissement soit éclairé par des considérations liées à la biodiversité, en particulier pour les industries clés
- Sensibiliser encore davantage la communauté des investisseurs et des entreprises aux enjeux de la biodiversité

Notre approche

En tant que société de gestion mondiale diversifiée, nos portefeuilles sont exposés à un ensemble complexe de risques physiques, de transition et systémiques liés à la perte de biodiversité, qui varient selon les dépendances et les impacts des entreprises et d'autres entités dans lesquelles nous investissons.

Selon nous, la plupart de ces risques sont actuellement mal évalués, ce qui souligne l'importance d'investir dans les entreprises qui adoptent des pratiques d'approvisionnement durables et proposent des produits tout aussi durables.

Le changement climatique a été qualifié de « risque non couvrable ». Autrement dit, les techniques traditionnelles de gestion de portefeuille ne permettent donc d'atténuer qu'une partie du risque financier des portefeuilles. Les autres risques ne peuvent être couverts et doivent donc être traités à la source. Il en va de même pour la perte de nature. Le dialogue avec les entreprises et la participation à l'élaboration des politiques publiques sont des outils essentiels pour faire face à ces risques systémiques. Nous abordons ces sujets plus en détail dans la suite de ce document.

Pour déployer cette approche, nous avons besoin d'accéder à des données fiables susceptibles d'être utilisées pour la gestion de nos portefeuilles. Nous faisons des progrès sur cette question, mais il nous reste des défis importants à relever.

Comprendre notre exposition aux risques liés à la nature

Chercher à décrypter notre exposition aux risques liés à la nature a été comme jouer avec des poupées russes : plus on creuse, plus on découvre des choses.

Nous nous efforçons de comprendre précisément l'ampleur de notre exposition au risque afin de pouvoir fournir à nos gérants de portefeuille des informations exploitables. Nous procédons à des analyses sectorielles ESG afin que nos gérants soient au fait des risques et des opportunités les plus récents. Ces analyses couvrent un large éventail d'enjeux liés à la durabilité, des droits de l'Homme à la perte de la nature, et nous aident à déterminer les bons et les mauvais élèves dans chaque secteur. Nous avons également contribué à des [études de cas](#), en partenariat avec Capitals Coalition et d'autres initiatives, pour expliquer notre approche, en analysant nos dépendances ou nos impacts dans des secteurs clés, notamment en contribuant à une étude sur les produits de mer et le plastique dans le secteur de la consommation.

En 2020, nous avons utilisé l'[Outil ENCORE](#) pour analyser l'intégralité de notre portefeuille, mieux comprendre les dépendances et identifier les secteurs à risque (cf. page 15 pour en savoir plus sur notre pilote de l'outil ENCORE).

Nos [Lignes directrices en matière d'intégration ESG](#) insistent sur notre objectif de gérer des portefeuilles présentant des profils ESG plus favorables que leurs indices de référence respectifs. Par exemple, l'une des lignes directrices est de réduire l'empreinte carbone de chaque portefeuille par rapport à son indice de référence. Nous étudions actuellement comment cette approche peut s'appliquer à l'eau, aux forêts et à la biodiversité.

En 2020, nous avons réalisé un exercice d'empreinte pour déterminer notre exposition globale à certains risques liés à l'eau et à la déforestation. Les résultats de cet examen sont présentés aux pages 15 à 25. Cette année, nous avons lancé un plan d'intégration lié à l'eau et aux forêts, axé sur l'analyse des principaux risques et opportunités liés à l'eau et aux forêts au niveau des entreprises, des secteurs et des fonds. L'objectif est notamment d'établir des recommandations en matière de stewardship pour les gérants de portefeuille, par exemple les entreprises prioritaires avec lesquelles dialoguer, les études de cas à retenir ou encore les questions à poser au directeur financier lors de leur prochaine réunion.

Nous allons continuer d'affiner nos analyses des secteurs, de certaines entreprises, de leurs actifs et de leurs chaînes d'approvisionnement jusque dans des zones géographiques spécifiques et ce afin d'identifier des situations de stress hydrique, de dégradation des sols et des zones sensibles en matière de biodiversité. Ce faisant, nous cherchons à comprendre les risques directs et indirects pour nos investissements et pour la nature. Nous améliorons chaque année notre collecte de données et nos systèmes informatiques et nous sommes convaincus qu'avec notre approche mixte/à fournisseurs multiples, qui repose sur des sources de données publiques et privées, nous disposons des éléments nécessaires pour améliorer notre prise de décision. Bien entendu, cela dépend en grande partie de la communication des entreprises et nous devons parfois composer avec l'absence de nombreuses données. Dans une autre section de ce document, nous évoquons brièvement certaines de nos initiatives pour combler ce manque d'informations.

Quantifier nos impacts sur la nature

Nos gérants de portefeuille s'appuient sur [notre système propriétaire de notation ESG](#) pour comprendre l'exposition de chaque émetteur à un large éventail de risques ESG.



Le système propriétaire de notation ESG de BNPP AM est :

- **Exhaustif** : Suivi de plus de 12 000 émetteurs
- **Axé sur la notion de matérialité** : Recours à un nombre limité d'indicateurs importants et pertinents pour chaque secteur
- **Construit dans une logique d'investissement** : Façonné avec et pour nos professionnels de la gestion
- **Fiable** : Grâce à un modèle statistique rigoureux développé en collaboration avec notre département de recherche quantitative
- **Dynamique et prospectif** : Prise en compte d'informations inédites via des analyses qualitatives complémentaires
- **Géré par le Sustainability Centre** : Pour contribuer à l'intégrité et à la cohérence de notre système global

Grâce à ces caractéristiques, notre dispositif de notation ESG constitue un outil puissant aidant nos équipes de gestion à **générer des performances d'investissement durables à long terme pour nos clients**.

Aujourd'hui, notre système comprend des indicateurs d'impact relatifs à la nature, qui témoignent d'événements négatifs réels qui se sont produits, tels que la pollution de l'eau, la déforestation, la présence dans des zones clés pour la biodiversité, etc. Bien que ces données procurent des informations précieuses à nos équipes de gestion, nous avons l'intention de développer des indicateurs d'impact plus précis en matière de biodiversité. C'est pourquoi [nous avons noué un partenariat avec Iceberg Data Lab et iCare & Consult afin de développer et de nous fournir des données sur la biodiversité](#) adaptées à nos besoins en tant qu'investisseurs mondiaux (cf. ci-dessous et page 31).

L'Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult a recours à des données d'analyse de cycle de vie pour quantifier les pressions environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise donnée, en utilisant des données relatives aux actifs de production si elles sont disponibles. À ce jour, la biodiversité terrestre et biodiversité aquatique sont relativement bien documentées dans la littérature scientifique et dans les modèles environnementaux tels que GLOBIO3, développé par l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale. GLOBIO3 est utilisé dans la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises pour établir un lien entre les pressions environnementales quantifiées et la perte de biodiversité (exprimée en km² MSA, cf. encadré).

Les pressions environnementales qui sont actuellement couvertes par la méthodologie de l'Empreinte Biodiversité des Entreprises sont les suivantes :

- Changement d'utilisation des sols (occupation, transformation, empiètement, fragmentation)
- Pollution de l'air (dépôts azotés)
- Pollution de l'eau (écotoxicité de l'eau douce)
- Changement climatique

Chaque pression environnementale est ensuite traduite en un impact quantifié sur la biodiversité (MSA ^{changement climatique}, MSA ^{utilisation des terres} etc.), puis agrégé pour calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise donnée, exprimée en km² MSA.



L'abondance moyenne d'espèces (*Mean Species Abundance*, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés (en %) et constitue l'indicateur de référence utilisée par le GIEC, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'IPBES.

Nous sommes convaincus de l'utilité de cette analyse, mais nous tenons à préciser qu'il reste de nombreux défis à relever. Certaines dimensions n'ont pas encore été complètement prises en compte (biodiversité dans ou sous le sol, biodiversité marine, risque d'extinction et richesse des espèces), et certaines pressions, telles que les espèces envahissantes, doivent encore être modélisées. Cela ne signifie pas que les scientifiques ne disposent pas de données fiables sur ces divers aspects, mais plutôt que les données utilisables par les investisseurs pour établir un lien entre des impacts spécifiques et des entreprises individuelles sont encore insuffisantes. Nous continuerons d'inventorier les ensembles de données disponibles et émergents afin d'améliorer nos connaissances et de fournir autant de transparence que possible.

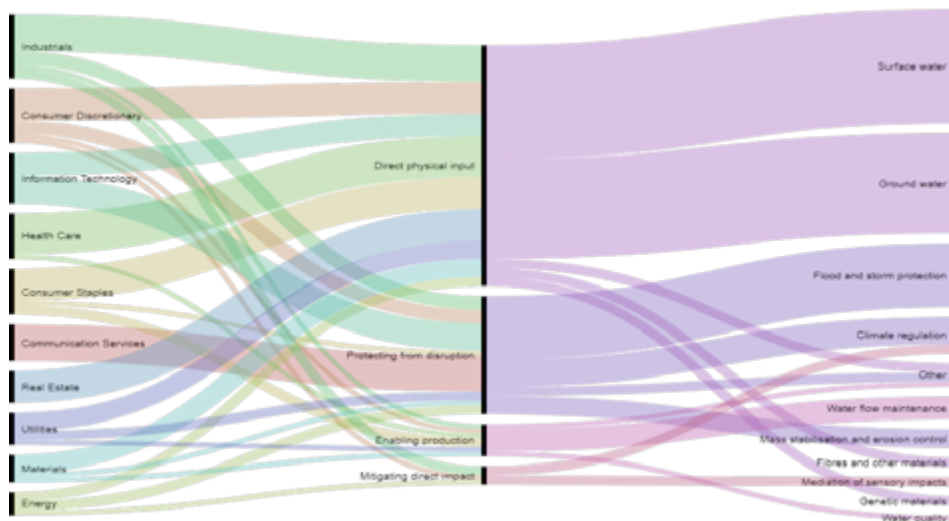
Nous continuerons également à suivre de près les mises à jour des méthodologies d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult relatives à l'Empreinte Biodiversité des Entreprises, dont nous sommes membres du comité de pilotage, du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) (BNP Paribas co-préside le groupe de réflexion qui met en place cette instance), ainsi que d'autres initiatives clés, notamment la coalition Science Based Targets for Nature (cf. section 4. PLACE À L'AVENIR). Parallèlement au développement de ces cadres d'analyse, nous chercherons à inclure des données pertinentes dans notre système de notation ESG propriétaire, ainsi qu'à enrichir nos activités de stewardship et notre programme d'investissement thématique.

Bilan de nos dépendances et de nos impacts

BNP Paribas Asset Management utilise ENCORE, l'outil d'évaluation des dépendances de la Natural Capital Finance Alliance

Afin de mieux comprendre notre exposition à la biodiversité, nous avons été parmi les premières institutions financières à tester l'[outil d'évaluation des dépendances ENCORE](#) de la Nature Capital Finance Alliance. Pour cela, nous avons agrégé nos actifs sous gestion (actions et obligations cotées en bourse) et utilisé la base de données ENCORE pour déterminer les dépendances directes des entreprises dans lesquelles nous investissons aux services écosystémiques. Nous n'avons pas pris en compte les établissements financiers, car ENCORE ne couvre pas les dépendances indirectes. Le schéma ci-dessous illustre la dépendance aux principaux services écosystémiques de l'ensemble de nos investissements, regroupés selon la classification sectorielle GICS.

Dépendances de BNP Paribas Asset Management aux services écosystémiques par euro investi



Source : BNP Paribas Asset Management, ENCORE. Il s'agit d'une évaluation préliminaire. Vue partielle des investissements actuels de BNPP AM dans les entreprises (actions et obligations). Illustration par secteur de la classification GICS. Ce graphique ne couvre pas le secteur financier.

Qu'avons-nous appris en utilisant ENCORE ?

- L'eau, la protection contre les inondations/tempêtes et la régulation du climat sont les principaux services écosystémiques dont sont dépendants nos portefeuilles d'investissement, ce qui confirme nos priorités actuelles.
- Le niveau de granularité de cette cartographie est essentiel. Nous devons l'affiner manuellement pour certains secteurs clés, tels que l'agriculture, car les classifications actuelles ne sont pas assez précises pour exploiter pleinement le profil de dépendance des processus de production généré par ENCORE (grande échelle, petite échelle, etc.).
- ENCORE est une première étape utile. Nous devons néanmoins procéder à une analyse plus approfondie de chaque entreprise pour éclairer nos décisions d'investissement, nos engagements et nos politiques relatives à la conduite responsable des entreprises.

Nos empreintes sur l'eau et les forêts

Dans notre [Stratégie Globale « Sustainability »](#), nous nous sommes fixé plusieurs objectifs ambitieux pour réduire l'empreinte environnementale de nos investissements, en mettant l'accent sur l'eau et les forêts, d'ici 2022. Les principaux résultats de cette première analyse d'empreinte sont présentés ci-dessous.

L'analyse d'empreinte est très utile pour mieux comprendre notre exposition à la rareté de l'eau et à la déforestation. Elle n'est pas suffisante pour évaluer l'ensemble des impacts réels et potentiels sur l'environnement des entreprises figurant dans nos portefeuilles, et elle ne fournit pas non plus une image complète de notre exposition aux risques liés à l'eau et à la déforestation. Cependant, cet exercice nous aide à établir une base de référence par rapport à laquelle nous pouvons contrôler nos performances, et il nous permet d'identifier les émetteurs nécessitant une analyse plus minutieuse. Il complète les outils utilisés et les analyses réalisées par nos analystes ESG au niveau des secteurs et des émetteurs et permet d'identifier les entreprises avec lesquelles notre équipe Stewardship et nos gérants de portefeuille devront engager un dialogue direct.

Reporting de nos objectifs dans le domaine de l'eau

En 2019, nous nous sommes fixé l'objectif suivant sur les enjeux liés à l'eau:

Améliorer **l'efficacité de la gestion de l'eau** dans nos portefeuilles, en particulier dans les **zones soumises à un stress hydrique**, et mesurer et communiquer leur empreinte hydrique.

Nous encourageons également les entreprises appartenant aux secteurs à forte consommation d'eau opérant dans des **zones soumises à un fort stress hydrique** à améliorer considérablement leur efficacité, tout en garantissant l'accès à l'eau aux communautés locales.

L'eau est un thème environnemental plus difficile à appréhender que le carbone, en raison de ses dimensions locales et temporelles. Les effets de la surutilisation et de la pollution de l'eau varient en fonction de la période de l'année et de la vulnérabilité des écosystèmes, des populations locales et des entreprises.

Pour assurer un reporting de notre objectif dans ce domaine, nous utilisons trois indicateurs clés de performance :

1. Le périmètre d'analyse et la communication
2. L'efficacité hydrique des entreprises (actions et obligations) et des États (titres souverains dans lesquels nous investissons)
3. L'exposition au stress hydrique.

Les indicateurs retenus ne peuvent pas rendre compte de toute la complexité du thème de l'eau. Par exemple, ils portent sur la disponibilité d'eau douce et nous aident à identifier les entreprises très consommatrices, mais ils ne couvrent pas la pollution de l'eau, qui est une menace majeure pour les écosystèmes. Ces indicateurs ont été choisis pour maximiser le périmètre d'analyse, et parce qu'ils peuvent s'appliquer à différents niveaux d'agrégation (entreprises, pays et portefeuilles) et tiennent compte autant que possible des facteurs locaux¹¹. Nous collectons des données sur l'eau auprès de S&P Trucost, le questionnaire CDP Water, l'outil Aquastat de la FAO et le World Resources Institute¹².

Quelles données analysons-nous ?

Nous avons examiné deux volets de nos portefeuilles : les actions et les obligations que nous détenons dans des sociétés cotées (encours de titres d'entreprises) et la dette souveraine que nous détenons (encours souverain).

Le périmètre d'analyse et la communication

Un périmètre d'analyse relativement large. En combinant les données du questionnaire CDP Water, de S&P Trucost et de l'outil Aquastat des Nations unies, **notre analyse couvre environ 75 % de notre encours de titres d'entreprises et quasiment 100 % de notre encours souverain**¹³.

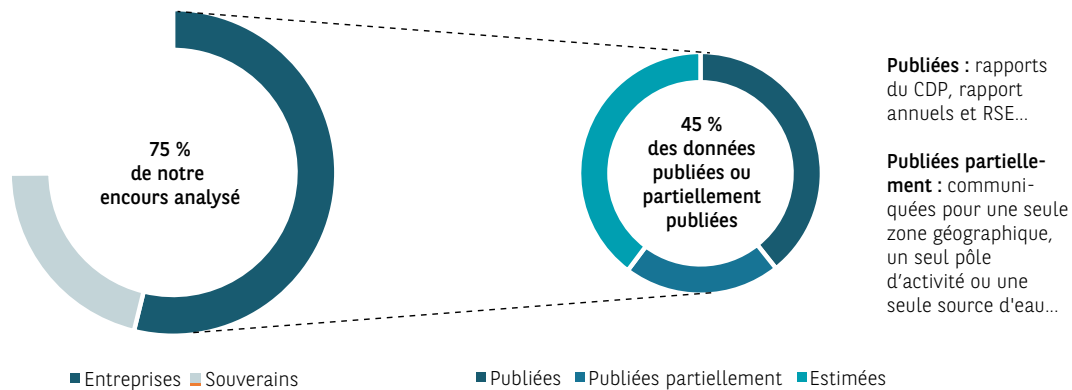
La communication des entreprises pourrait être considérablement améliorée. Nous avons utilisé des données publiées pour environ 29 % de notre encours de titres d'entreprises, dont 10 % provenant du dernier questionnaire sur l'eau du CDP. Nous avons complété ces publications d'entreprises par des estimations partielles et complètes fournies par S&P Trucost pour 16 % et 29 % de nos encours, respectivement. Nous souhaitons désormais encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à publier leur empreinte hydrique, en particulier si elles opèrent dans des secteurs gourmands en eau (cf. section 2. STEWARDSHIP).

11 Nous devons faire un compromis entre d'une part l'objectif de maximisation du périmètre d'analyse et de modularité et, d'autre part, la prise en compte des facteurs locaux.

12 Nous utilisons les données les plus récentes lorsqu'elles sont disponibles (2018 ou 2019, dans la mesure du possible). Nous avons parfois dû utiliser des données plus anciennes, notamment pour l'analyse des titres souverains.

13 Nous n'avons pas été en mesure d'inclure d'autres investissements supranationaux, qui représentent moins de 7 % de notre encours total, en raison du manque de données.

Schéma 1 : Périmètre d'analyse et niveau de communication de notre analyse de l'eau, par encours (eau prélevée et achetée)



Sources : BNPP AM à partir de l'outil Aquastat des Nations unies, du questionnaire CDP Water et des données de S&P Trucost

Mise en perspective de notre analyse¹⁴. Nous estimons que le **total cumulé des prélèvements d'eau annuels des entreprises dans lesquelles nous sommes investis représente environ 75 % du total mondial des prélèvements**, en tenant compte des chaînes d'approvisionnement (35 % si on les exclut). La plus grande partie de l'eau prélevée est extraite directement par les entreprises, et non achetée à des tiers. Ces chiffres sont sujets à des doublons et très incertains, car ils reposent essentiellement sur des estimations (schéma 2).

Schéma 2 : Mise en perspective de notre analyse



Sources : BNPP AM à partir de l'outil Aquastat des Nations unies, de l'enquête CDP Water et des données de S&P Trucost

Efficiencia hídrica

L'efficiencia hídrica moyenne de nos investimentos. Nous définissons l'efficiencia hídrica, ou intensité en eau, comme la quantité d'eau, en mètres cubes, nécessaire pour générer une unité de revenu, en millions d'euros.

- L'intensité en eau directe de notre encours de titres d'entreprises (comportant l'eau extraite et achetée) est d'environ **24 500 m³ par million d'euros de chiffre d'affaires net¹⁵**, pondérée par l'encours. Si l'on inclut les chaînes d'approvisionnement, ce chiffre est presque multiplié par deux. Ces chiffres dissimulent néanmoins de grandes disparités sectorielles, comme le montrent les données ci-dessous.
- L'intensité de l'eau de notre encours souverain est d'environ **25 000 m³ par million d'euros de PIB¹⁶, ce qui représente la moitié de l'intensité en eau à l'échelle mondiale¹⁷**. Cela est probablement dû à notre exposition relativement plus faible aux pays qui tirent une grande partie de leur PIB de l'agriculture, une activité à forte intensité d'eau, mais des analyses supplémentaires sont nécessaires.
- Il est important de noter que l'efficiencia hídrica (ou intensité en eau) n'est pas nécessairement corrélée à l'impact sur les systèmes hydriques ou la biodiversité. Une très grande entreprise peu gourmande en eau, ou une entreprise efficace opérant dans un secteur à fort stress hydrique, peut avoir un impact très prononcé sur la disponibilité d'eau douce. Malheureusement, les données ne sont pas suffisamment disponibles pour nous permettre de faire ces calculs.

14 Pour obtenir ce chiffre, nous additionnons l'empreinte hydrique totale des entreprises dans lesquelles nous sommes investis, sans tenir compte de notre niveau de participation.

15 Cet indicateur reflète des données publiées et estimées.

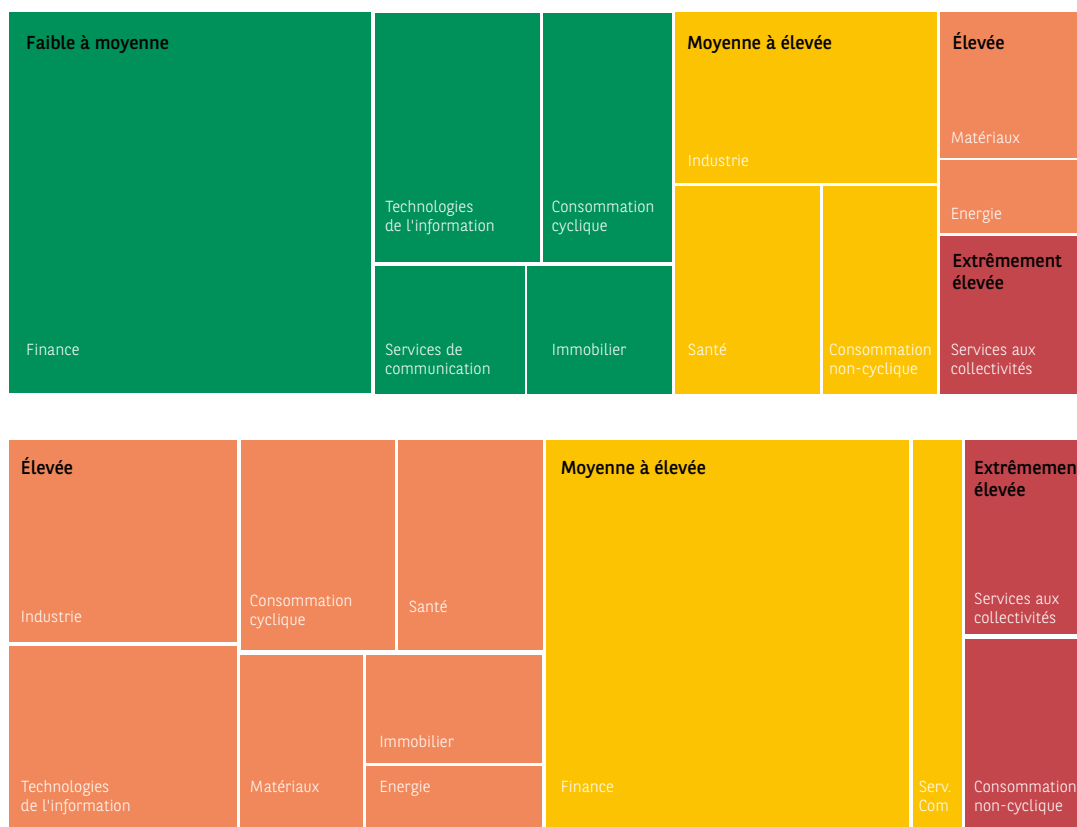
16 Cet indicateur ne tient pas compte de l'eau importée, c'est-à-dire l'eau virtuelle contenue dans les matières premières importées, telles que les matières premières agricoles.

17 Moyenne pondérée par unité de PIB des 20 principaux pays représentant 80 % du PIB mondial.

Il existe de grandes disparités entre secteurs. Le schéma 3 montre l'intensité en eau relative par secteur GICS, pondérée par les encours, de notre univers d'investissement.

Schéma 3 : Intensité en eau relative par secteur GICS, pondérée par les encours.

La première partie du schéma ne concerne que la périmètre direct (eau extraite et achetée), alors que la seconde tient compte de l'intensité en eau directe et indirecte.



Sources : BNPP AM à partir du questionnaire CDP Water et des données de S&P Trucost

Les illustrations ci-dessus présentent l'intensité en eau de l'ensemble de nos investissements en actions et obligations, la taille de chaque case représentant la part relative de nos encours. La couleur reflète l'intensité en eau relative, le rouge foncé témoignant d'une intensité plus forte. Pour parvenir à ces conclusions, nous utilisons à la fois des données publiées et des estimations.

Voici les principaux points à retenir :

- Si l'on ne tient compte que des prélèvements d'eau directs (extraction et achat), plus de 60 % de nos actifs sous gestion sont investis dans des secteurs dont l'intensité hydrique moyenne est « faible à moyenne » (moins de 1 000 m³ par million d'euros de chiffre d'affaires net). Cela est dû à notre exposition élevée au secteur de la finance (premier graphique). La situation change lorsqu'on tient compte de l'utilisation directe et indirecte de l'eau.
- Si l'on considère les prélèvements d'eau directs et indirects, aucun secteur n'affiche une « faible intensité » : L'accès à l'eau étant un problème répandu, il est essentiel de prendre en compte les chaînes d'approvisionnement. Environ 50 % de notre encours de titres d'entreprises est investi dans des secteurs dont l'intensité moyenne en eau est « élevée » (entre 10 000 et 100 000 m³ par million d'euros de chiffre d'affaires net).
- Lorsque les prélèvements indirects sont pris en compte, l'intensité en eau des secteurs de la consommation cyclique et non-cyclique est multipliée par 48 et 15 respectivement, ce qui montre que l'essentiel des volumes d'eau est utilisé tout au long de leur chaîne d'approvisionnement respective.

- Dans la plupart des cas, nous avons constaté que notre intensité moyenne pondérée par encours était inférieure à la moyenne sectorielle, ce qui tend à montrer que dans la plupart des secteurs, nous investissons surtout dans les entreprises qui sont relativement plus économes en eau¹⁸.
- Nos investissements dans le secteur des services aux collectivités augmentent considérablement notre intensité moyenne. Si le prélèvement d'eau est un indicateur intéressant de l'exposition au risque (toutes choses égales par ailleurs), d'autres peuvent servir à évaluer l'impact potentiel de différents secteurs, comme l'utilisation de l'eau, qui reflète la quantité d'eau prélevée et utilisée mais non réinjectée dans l'environnement. Nous avons toutefois constaté que les données publiées ne sont pas d'une qualité suffisante dans tous les secteurs pour être utilisées à ce stade.

Nous continuerons à surveiller l'intensité en eau de notre encours par rapport à cette base de référence. Nous chercherons également à affiner nos analyses, en comparant l'intensité de l'eau par unité de production au niveau des entreprises dans les secteurs où cela est possible, ce qui peut être plus pertinent que de la comparer à l'unité de revenu. Enfin, nous allons étudier de nouveaux indicateurs, tels que l'utilisation de l'eau (cf. paragraphe ci-dessus), qui pourraient nous permettre de tirer des conclusions complémentaires concernant l'exposition au risque et l'impact relatifs des secteurs et des entreprises.

Stress hydrique

Bien que l'utilisation responsable de l'eau soit un sujet crucial partout dans le monde, un accès fiable à l'eau potable - pour les humains et les écosystèmes - est toujours une question locale. C'est pourquoi nous intégrons le stress hydrique, lorsque cela est possible, dans notre analyse¹⁹.

- **Prélèvements d'eau dans les zones soumises à un stress hydrique.** Nous disposons de données relatives à l'exposition au stress hydrique et à l'intensité directe en eau pour 17 % de nos encours de titres d'entreprises (environ 430 entreprises). En moyenne, ces entreprises prélèvent 6 % de leur eau dans des zones exposées au stress hydrique²⁰.
- **Ce chiffre masque de grandes disparités entre entreprises.** En particulier, les 26 entreprises ayant une intensité hydrique extrêmement élevée (plus de 100 000 m³ par million d'euros) prélèvent plus de 10 % de leur eau dans des zones soumises à un stress hydrique (schéma 4, barre plus foncée).
- L'eau constitue un enjeu local, mais très peu d'entreprises produisent des rapports site par site. Sur les 432 entreprises figurant dans nos portefeuilles et ayant répondu au questionnaire CDP Water sur au moins une installation risquée sur le plan hydrique, 20 déclarent avoir des sites présentant des risques hydriques le long du bassin du fleuve Yongding He, qui est le plus tendu au monde (graphique 5).
- Nos encours souverains sont relativement moins exposés au stress hydrique que la moyenne mondiale. Plus de 65 % de l'intensité hydrique de nos encours souverains provient de pays où le stress hydrique est élevé, voire extrêmement élevé. Ce chiffre est inférieur à la moyenne mondiale, mais il devrait augmenter d'ici 2040 dans un scénario économique habituel²¹ (schéma 6).

18 Pour établir des comparaisons au sein des secteurs et déterminer des initiatives de dialogue, il peut être nécessaire d'analyser les données à un niveau plus granulaire et de comparer les entreprises en fonction de leur intensité en eau par unité de production, plutôt que sur la base de leurs revenus.

19 Stress hydrique : Le stress hydrique de référence mesure le rapport entre le total des prélèvements d'eau et les réserves renouvelables d'eau de surface et souterraine disponibles. Les prélèvements d'eau comprennent les usages domestiques, industriels, d'irrigation et d'élevage, avec ou sans consommation. Les réserves d'eau renouvelables disponibles comprennent l'impact des consommateurs d'eau en amont et des grands barrages sur la disponibilité de l'eau en aval. Des valeurs plus élevées indiquent une plus grande concurrence entre les utilisateurs.

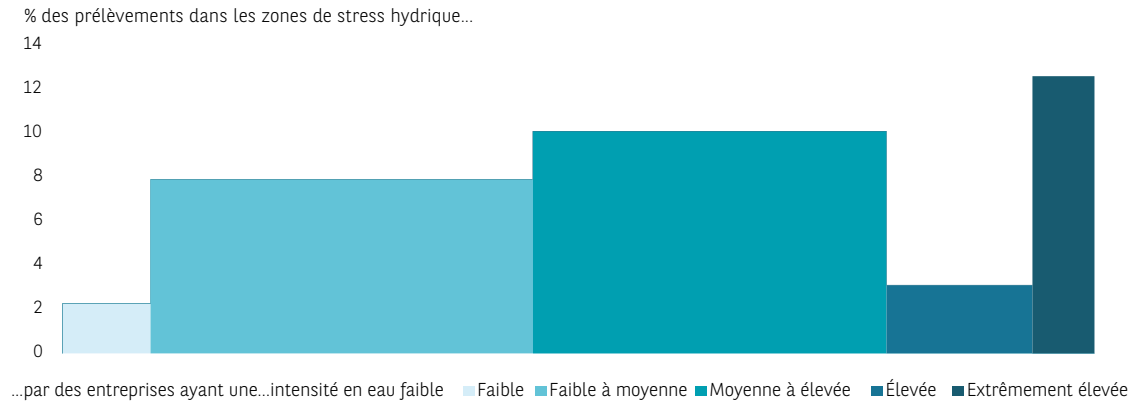
WRI : https://files.wri.org/s3fs-public/aqueduct-30-updated-decision-relevant-global-water-risk-indicators_1.pdf ;

Nous nous appuyons sur la question W1.2d_C2_ du CDP qui n'indique aucun niveau spécifique de stress hydrique.

20 Pondéré par les encours.

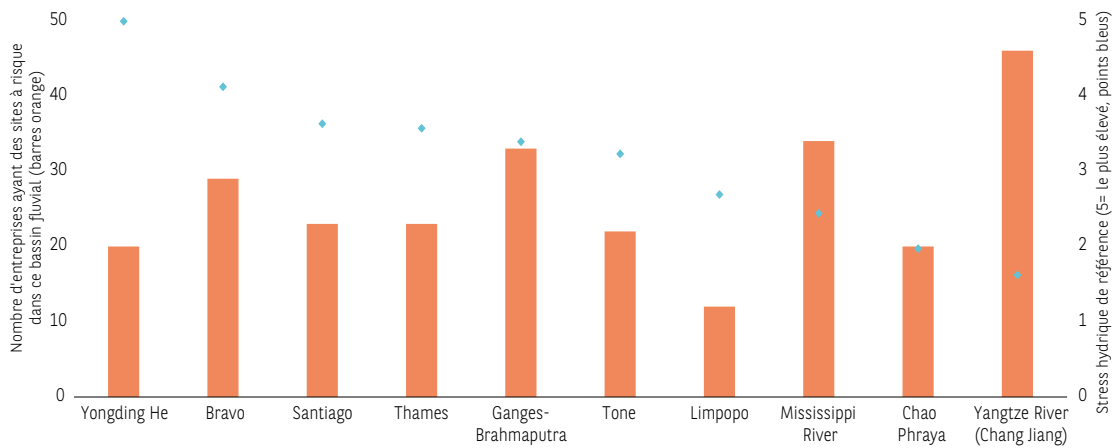
21 En utilisant le scénario central « business as usual » du WRI, 2040 dans Luo, T., R. Young, et P. Reig. 2015. "Aqueduct projected water stress rankings." Note technique. Washington, DC : World Resources Institute, août 2015. Disponible en ligne à l'adresse <http://www.wri.org/publication/aqueduct-projected-water-stress-country-rankings>.

Schéma 4 : Pourcentage d'eau prélevée dans des zones soumises à un stress hydrique par les entreprises classées en catégories d'intensité hydrique, pondéré par nos encours. La largeur des barres indique le nombre d'entreprises pour lesquelles nous disposons de données (N=432). (Données : CDP Water)



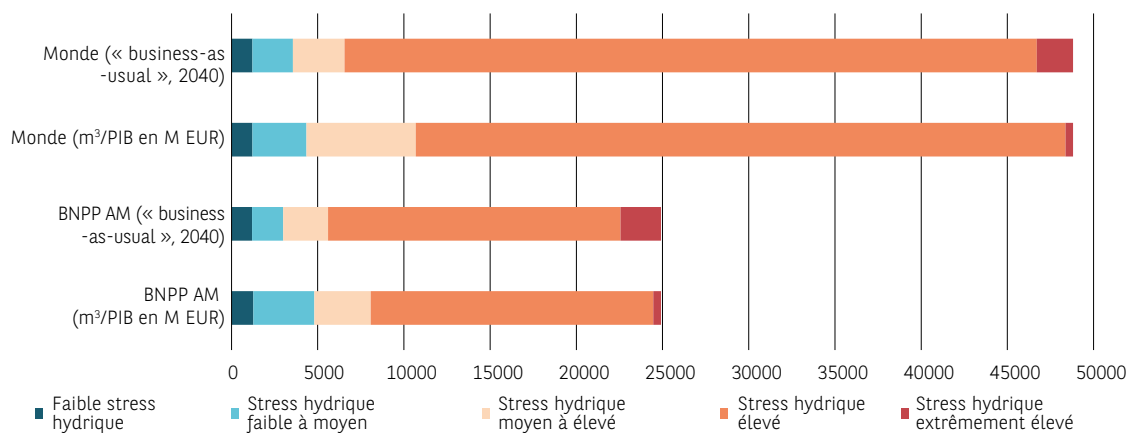
Les données sont disponibles pour 432 entreprises qui, en moyenne, prélèvent 6 % de leur eau directe dans des zones soumises à un stress hydrique Sources : BNPP AM à partir du questionnaire CDP Water

Schéma 5 : Entreprises de nos portefeuilles répertoriant des sites dans des bassins fluviaux soumis à un stress élevé. Données : WRI



Sources : BNPP AM à partir du questionnaire CDP Water

Schéma 6 : Intensité en eau de notre encours souverain (m³ par million d'euros de PIB), répartis selon les niveaux moyens de stress hydrique et comparés à la moyenne mondiale, actuels et 2040 (scénario « business-as-usual »)



Sources : BNPP AM à partir de l'outil Aquastat des Nations unies et du World Resources Institute

Perspectives

Cette analyse sera utilisée comme base de référence pour évaluer nos progrès par rapport à notre objectif en matière d'eau fixé en 2019. Notre objectif est de continuer à suivre l'évolution au niveau de nos encours, mais aussi au niveau des fonds. La disponibilité des données s'est améliorée ces dernières années, mais certains sujets restent difficiles à évaluer, notamment le stress hydrique et l'accès à l'eau pour les communautés locales. Nous allons continuer à développer des indicateurs pertinents, à intégrer de nouvelles données afin de combler certaines lacunes et à dresser un tableau plus complet de l'exposition aux risques et de l'impact sur l'eau de nos investissements.

Notre exposition à la déforestation

En 2019, nous nous sommes fixé l'objectif suivant sur les enjeux liés à la forêt:

« Afin d'appuyer les efforts mondiaux visant à réduire de moitié la disparition des forêts d'ici 2020 et à y mettre fin d'ici 2030, nous nous sommes fixé comme objectif de faire en sorte que les entreprises de nos portefeuilles se conforment à l'engagement « pas de déforestation, pas de tourbière, pas d'exploitation » (NDPE) d'ici 2020 pour les matières premières agricoles (huile de palme, soja, papier, bois et produits à base de viande bovine) et d'ici 2030 pour les secteurs non agricoles (mines, métaux, infrastructures). »

Nous sommes conscients que les indicateurs fondés sur des politiques ne sont qu'un point de départ. Toutefois, les données qui nous permettraient d'évaluer la performance réelle de nos investissements par rapport aux objectifs de déforestation sont pratiquement inexistantes. Chaque année, le CDP envoie son questionnaire sur les forêts aux entreprises qui, selon lui, sont concernées par la déforestation, avec un taux de réponse de 31 % en 2020²². Très peu d'entreprises communiquent sur la conversion des terres en hectares ou en d'autres indicateurs quantitatifs. C'est pourquoi nous utilisons un indicateur « fondé sur une politique » (engagement NDPE) comme une étape intermédiaire vers notre objectif ultime, qui est de comprendre la « conformité » avec les engagements NDPE.

Nous sommes à la recherche de moyens pour mesurer et estimer l'utilisation des sols et les changements d'utilisation des sols au niveau des émetteurs et des portefeuilles, en utilisant et en associant de nouvelles sources de données (cf. page 24).

Nous avons utilisé trois indicateurs clés de performance pour rendre compte de l'exposition de nos portefeuilles à la déforestation :

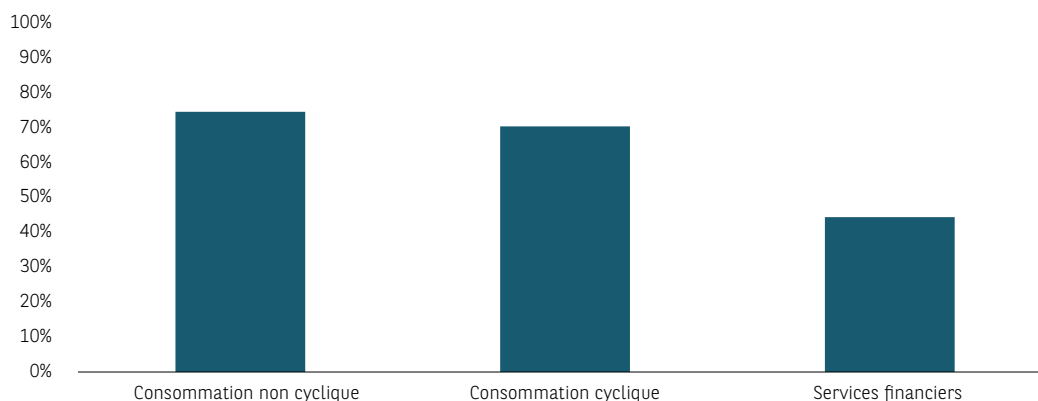
1. Transparence
2. Pertinence des politiques et des engagements liés à la forêt
3. Pratiques en terme de traçabilité des chaînes d'approvisionnement

Ces indicateurs ont été choisis en raison de leur pertinence, de la relative disponibilité des données et de leur simplicité. Les matières premières couvertes comprennent le bois, l'huile de palme, les produits issus du bétail, le soja et, dans une certaine mesure, le caoutchouc. Pour réaliser l'analyse ci-dessous, nous avons rassemblé les données de trois bases de référence - CDP Forest, Forest 500 et SPOTT - afin d'élargir notre couverture, mais nous avons constaté que ces sources de données utilisent des critères différents et ne peuvent pas toujours être agrégés dans un ensemble de données homogène. Ces bases de données répertorient les entreprises dont les opérations et les chaînes d'approvisionnement sont les plus susceptibles d'être impliquées dans la déforestation en raison des produits agricoles qu'elles produisent ou achètent, de leur taille et de leurs activités. Nous étudions les moyens d'intégrer d'autres jeux de données à l'avenir, notamment les outils TRASE (l'annexe 2 présente les indicateurs retenus pour notre évaluation).

Comme nous le détaillons plus bas, nous avons constaté qu'un nombre alarmant d'entreprises, dont nous supposons qu'elles sont exposées au risque de déforestation, ne communiquent pas suffisamment d'informations pour que nous puissions évaluer leur impact en matière de déforestation. Notre analyse des politiques et des dispositifs de traçabilité des entreprises démontre également la nécessité d'une amélioration significative, ce qui suggère que les entreprises elles-mêmes ne sont pas conscientes de ces risques. Ces conclusions sont très préoccupantes compte tenu du nombre d'entreprises qui ont souscrit l'engagement « pas de déforestation d'ici 2020 ».

²² [CDP_Forests_analysis_report_2020.pdf \(rackcdn.com\)](https://www.rackcdn.com/CDP_Forests_analysis_report_2020.pdf)

Graphique 7 : Pourcentage de nos encours de titres d'entreprises investis dans les secteurs concernés couverts par les données CDP, Forest 500 et SPOTT.



Sources : BNPP AM à partir de données CDP Forest, Forest 500 et SPOTT

Couverture

Nous retenons en priorité trois secteurs GICS pour cette analyse, à savoir la consommation non cyclique, la consommation cyclique et les services financiers (ci-après les « secteurs concernés »), qui représentent 48 % de nos encours de titres d'entreprises. Dans ce périmètre, nous disposons de données du CDP, de Forest 500 et de SPOTT pour 75 % de nos actifs sous gestion investis dans le secteur de la consommation non cyclique, 70 % dans la consommation cyclique et 44 % dans les services financiers (Graphique 7).

Transparence

Un peu plus de la moitié de ces actifs sont investis dans 480 entreprises qui sont les plus susceptibles de produire ou de se procurer des matières premières agricoles impliquées dans la déforestation selon le CDP, SPOTT et Forest 500 (huile de palme, soja, papier, bois, produits issus de viande bovine, caoutchouc).

Au total, sur l'ensemble de nos encours de titres d'entreprises dans les secteurs concernés :

- 4 % sont investis dans des entreprises dont le reporting est complet
- 22 % sont investis dans des entreprises dont le reporting est moyen
- 26 % sont investis dans des entreprises dont le reporting est insuffisant
- les **48 % restants sont investis dans des entreprises pour lesquelles le CDP, Forest 500 ou SPOTT ne disposent d'aucune donnée.**

Cf. annexe 2 pour découvrir notre dispositif de notation.

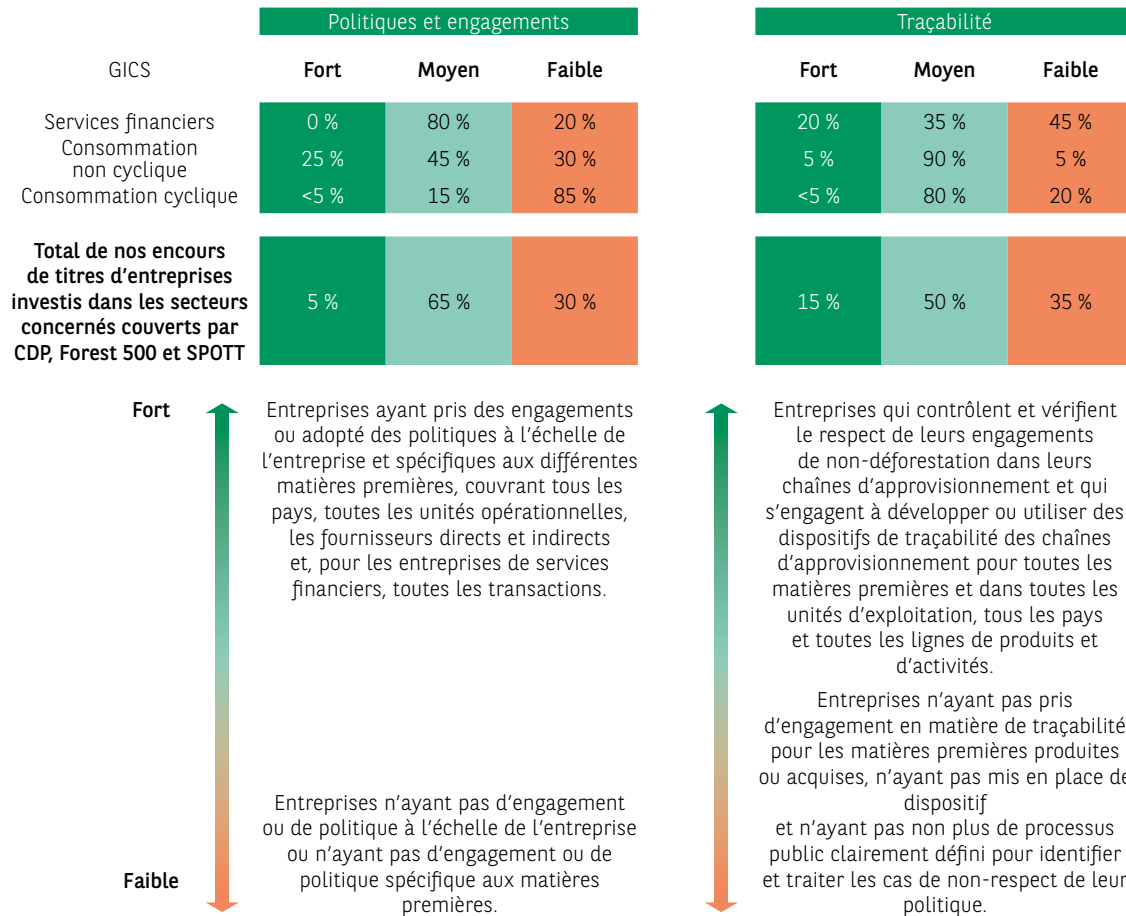
« Nous avons besoin, en tant qu'investisseurs, de plus de données spatiales pour évaluer la performance réelle de nos investissements par rapport à nos objectifs de non-déforestation. Les indicateurs fondés sur des politiques ne sont qu'un point de départ. C'est pourquoi nous continuons à étudier les moyens de quantifier l'empreinte de nos investissements en termes d'occupation des sols et de déforestation. »

Robert-Alexandre Poujade, Analyste ESG, BNP Paribas Asset Management

Pertinence des politiques, des engagements et des modes de traçabilité liés à la forêt

Comme expliqué ci-dessus, nous regroupons les données CDP Forest, Forest 500 et SPOTT pour maximiser la couverture de notre analyse et utiliser les données agrégées les plus récentes disponibles²³. Nous avons créé trois catégories (fort, moyen, faible) pour catégoriser les politiques et les engagements ainsi que les systèmes de traçabilité, de manière à concilier la portée parfois divergente des trois ensembles de données utilisés (cf. annexe 2 pour découvrir l'intégralité de notre dispositif de notation).

Graphique 8 : Pourcentage de nos encours de titres d'entreprises investis dans des entreprises couvertes par le CDP, Forest 500 et SPOTT, avec des politiques, engagements et modes de traçabilité forts, moyens et faibles, dans les secteurs concernés (hors entreprises pour lesquelles aucune donnée n'est disponible).



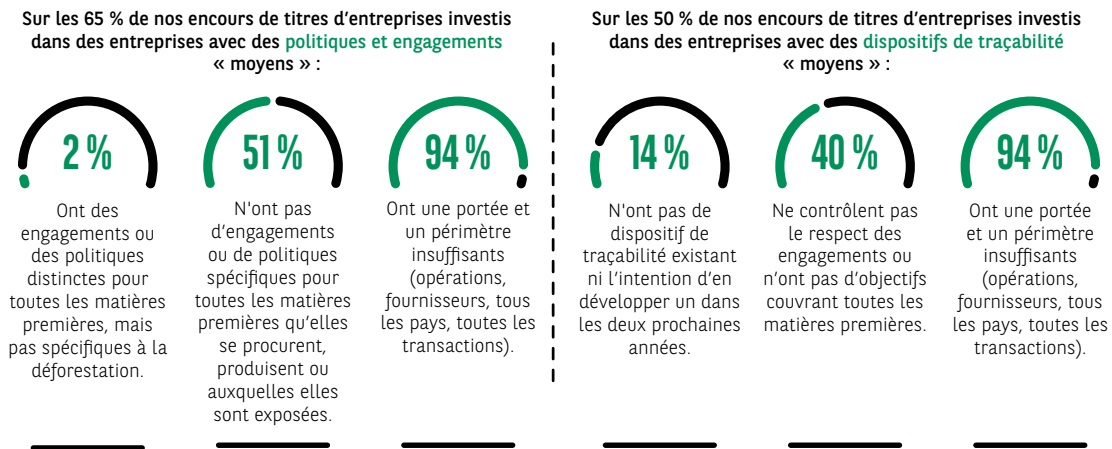
Une grande partie des entreprises déclarantes ne remplissent pas les critères requis pour le niveau « fort » :

- 65 % de nos encours dans les secteurs concernés sont investis dans des entreprises dont les politiques et engagements sont jugés « moyens »
- 50 % de nos encours dans les secteurs concernés sont investis dans des entreprises dont les dispositifs de traçabilité sont jugés « moyens »
- Plus de 30 % de nos encours dans les secteurs concernés sont investis dans des entreprises dont les politiques sont « faibles » ou inexistantes.

En effet, **la plupart des politiques, engagements et dispositifs de traçabilité ne couvrent pas l'ensemble des opérations, des zones géographiques, des unités commerciales, des lignes de produits et des fournisseurs.** Le graphique 9 ci-dessous propose un examen approfondi des notes « moyennes », afin de comprendre ce qui sous-tend ces résultats et comment les entreprises pourraient progresser pour être considérées comme « fortes » dans ces domaines.

²³ Certains décalages sont inévitables en raison des délais de communication au niveau des entreprises, des délais de compilation des données et des délais d'agrégation et de reporting disponibles pour les investisseurs.

Graphique 9 : Pourcentage de nos encours de titres d'entreprises dans les secteurs concernés couverts par le CDP, Forest 500 et SPOTT avec une note moyenne et qui remplissent les caractéristiques suivantes



Sources : BNPP AM à partir de données CDP Forest, Forest 500 et SPOTT

Vers des indicateurs basés sur les performances

Nos indicateurs forêt se concentrent sur les politiques et les processus mis en place par les entreprises dans lesquelles nous investissons, plutôt que sur des indicateurs quantitatifs, en raison du manque de données basées sur les performances pour les sols et la déforestation.

Nous avons étudié les moyens de quantifier l'empreinte de nos investissements en termes d'occupation des sols et de déforestation. Nous avons notamment expérimenté Exiobase 3x, qui recourt à des modèles entrées-sorties étendus à l'environnement, décrivant les relations complexes entre les secteurs et les pays et leurs impacts sur l'environnement. D'après ces modèles, l'empreinte en termes d'utilisation des sols par les matières premières agricoles des entreprises dans lesquelles nous investissons est en moyenne d'environ 30 hectares par million d'euros de chiffre d'affaires net, dont 99 % dans les chaînes d'approvisionnement. Les secteurs dont l'empreinte sur les sols liée à la production et à l'utilisation de matières premières agricoles est la plus importante sont la consommation non cyclique et les matériaux.

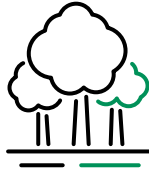
Bien que ce chiffre donne une idée générale de l'ampleur de notre exposition à ce thème, il est relativement peu fiable, car il se fonde sur un modèle macroéconomique top-down, plutôt que sur les données fournies par les entreprises. À mesure que nous travaillons au perfectionnement de nos indicateurs et de nos outils de mesure, nous chercherons à couvrir un plus grand nombre de secteurs (par exemple, l'exploitation minière), à intégrer davantage de données spécifiques aux entreprises dans notre modèle et à nous concentrer davantage sur le développement d'un indicateur « terres déboisées ».



Émetteurs souverains

Pour finir, nous constatons que près de 70 % de nos encours souverains sont investis dans des pays qui ont souscrit à la Déclaration de New York sur les Forêts (NYDF) de 2014²⁴. Pourtant, comme l'a démontré le [rapport d'évaluation quinquennale du NYDF](#), les engagements ne sont pas synonymes de progrès et les objectifs mondiaux du NYDF pour 2020 n'ont pas été atteints. En moyenne, la superficie totale des forêts des pays dans lesquels nous sommes investis a augmenté, contrairement à la moyenne mondiale²⁵. Pour autant, ce chiffre cache peut-être d'importantes disparités entre forêts plantées et forêts naturelles et ne signifie pas que nos investissements n'ont pas contribué à la disparition des forêts naturelles (cf. graphique 10).

Graphique 10 : Les 30 principaux pays dans lesquels BNPP AM est investi ont collectivement contribué à la disparition de...



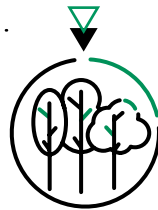
12 MILLIONS D'HECTARES
de forêts naturelles en 2019,
soit l'équivalent du cinquième
de la France métropolitaine



13 MILLIONS D'HECTARES
de forêt tropicale humide
entre 2015 et 2019



28 MILLIONS D'HECTARES
de forêts à cause d'incendies
entre 2015 et 2019, soit
l'équivalent de la moitié de la
superficie de la France



Nos travaux dans le domaine du capital naturel et de la biodiversité renforcent notre capacité à répondre aux exigences de plus en plus strictes des autorités de réglementation européennes en matière d'information sur la finance durable.

Tout d'abord, l'expertise de nos analystes sectoriels, leurs recherches documentaires et leur dialogue avec les entreprises, ainsi que nos travaux prospectifs internes et externes, nous aideront à communiquer sur les principaux indicateurs d'impact négatif, obligatoires et facultatifs, prévus par le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur les thèmes de l'eau et de la biodiversité. En outre, les travaux que nous menons actuellement sur notre empreinte eau, forêt et biodiversité peuvent alimenter directement nos reportings sur quatre indicateurs facultatifs²⁶.

Ensuite, l'article 29 de la Loi énergie-climat impose aux investisseurs de rendre compte de leur stratégie d'alignement sur les objectifs de biodiversité à long terme tels que définis par la Convention sur la diversité biologique, de leur contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité tels que définis par l'IPBES et de leur utilisation d'un indicateur d'empreinte biodiversité. Les travaux en matière d'empreinte biodiversité que nous avons entrepris avec Iceberg Data Lab nous aideront sur ces points.

Enfin, nous pensons que nos travaux seront utiles lorsque la Taxonomie européenne des activités durables sera établie pour les quatre autres objectifs environnementaux en fin 2021, notamment les objectifs 3 et 6 : l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

24 Réduire de moitié la disparition des forêts naturelles dans le monde d'ici 2020 et mettre fin à la disparition des forêts naturelles en 2030. Déclaration politique mondiale non contraignante sur le plan juridique. Le programme d'action volontaire associé propose des lignes directrices pour atteindre ces objectifs.

25 Calcul du taux de variation net annuel pondéré de la superficie forestière à partir des données de l'UNSTAT sur les ODD, elles-mêmes basées sur l'évaluation des ressources forestières 2020 de la FAO. Le terme « forêts » désigne à la fois les forêts naturelles et les forêts plantées, conformément à l'ODD 15.2.1.

26 Utilisation et recyclage de l'eau ; exposition aux zones à fort stress hydrique ; dégradation, désertification et imperméabilisation des sols ; investissements dans des entreprises n'ayant pas de pratiques agricoles ou de gestion des sols durables.

2. STEWARDSHIP

Nos objectifs :

- Concentrer notre dialogue avec les secteurs à fort impact sur la biodiversité, qui cherchent à le réduire en mettant l'accent sur la lutte contre la déforestation et la prise en compte des enjeux liés à l'eau.
- Chercher à aborder les questions de gouvernance et de gestion du risque liés à la biodiversité, ainsi que le lobbying responsable lié à biodiversité.
- Continuer à travailler à la mise en place d'une initiative collaborative de stewardship de la part des investisseurs pour lutter contre la perte de biodiversité.
- Continuer à intégrer les considérations relatives à la biodiversité en participant à l'élaboration des politiques publiques.

Dialogue avec les entreprises

Nos premiers travaux sur l'empreinte hydrique et sur les forêts ont fait apparaître un manque criant de données, qui pourrait constituer un obstacle à la prise de décisions d'investissement éclairées dans la lutte contre la perte de biodiversité. L'absence de données n'est toutefois pas un obstacle pour un stewardship effectif.

Nos efforts en matière de dialogue avec les entreprises s'articulent autour des « 3E » de notre Stratégie Globale « Sustainability » (transition énergétique vers une économie bas carbone, durabilité environnementale, égalité et croissance inclusive) et de la priorité accordée à la gouvernance d'entreprise et à la conduite responsable des affaires. La crise de la biodiversité est liée à chacun de ces aspects.

Nos analyses d'empreinte, y compris nos travaux avec les outils ENCORE, nous aideront à établir des priorités dans nos initiatives d'engagement, organisées autour des principaux facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES.

Nous continuerons à insister sur le caractère prioritaire de nos discussions sur le climat et la biodiversité. Nous encourageons notamment les entreprises qui se sont engagées à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 à investir dès aujourd'hui dans la restauration des habitats et le reboisement, plutôt que de se concentrer exclusivement sur des solutions techniques qui ne seront peut-être pas déployées avant plusieurs décennies.

Nous collaborons également avec nos gérants de portefeuille pour intégrer le dialogue avec les entreprises dans les principaux fonds articulés autour d'un thème environnemental ou qui sont investis dans des entreprises ayant un impact particulièrement important sur l'environnement. Comme précisé plus bas, nous développons une stratégie de dialogue avec les entreprises pour notre ETF Blue Economy, axé sur la réduction des impacts sur les habitats marins.

Nous présentons ci-dessous plusieurs initiatives clés qui constitueront le cœur de notre dialogue avec les entreprises sur la biodiversité.

Exigences des investisseurs en matière de biodiversité

Les entreprises disposent de politiques et de programmes environnementaux depuis plusieurs décennies, mais la dégradation de la nature s'accélère, sous l'effet, notamment, de l'activité économique. De toute évidence, un changement s'impose.

Nous entendons travailler à renforcer les exigences des investisseurs vis-à-vis des entreprises concernant la lutte contre la perte de biodiversité, en collaboration avec d'autres investisseurs. Les principaux aspects abordés varieront selon les secteurs d'activité, mais notre approche fondamentale, qui s'applique à pratiquement toutes les grandes entreprises, devrait être la suivante :

- **Surveillance par les conseils d'administration** : les conseils d'administration doivent surveiller de près leur implication et leurs impacts en termes de destruction de la nature. Nous veillerons à ce que ces instances inscrivent la biodiversité à leur ordre du jour, soit en créant de nouveaux comités, soit en modifiant les chartes des comités existants pour y inclure la biodiversité. Nous nous efforcerons également d'évaluer la compétence des conseils d'administration dans ce domaine et d'obtenir des détails sur la manière dont ils exercent leur mission de surveillance.
- **Analyse d'impact** : les entreprises doivent acquérir une compréhension fine de l'impact de la dégradation de la nature sur leur activité à court, moyen et long terme et de la manière dont elles contribuent au déclin de la biodiversité. Ces analyses doivent être supervisées par le conseil d'administration, être transparentes et être actualisées au moins annuellement.

- **Mise à niveau des engagements climatiques pour lutter contre la dégradation de la nature** : Les engagements climatiques des entreprises doivent être révisés à la lumière des dernières données scientifiques concernant la dégradation de la nature et, le cas échéant, actualisés pour tenir compte de l'urgence, de l'ampleur et des zones concernées. Cette dernière caractéristique constitue une distinction essentielle, car si les concentrations de GES sont mondiales, la biodiversité est toujours locale. Les entreprises ayant pris des engagements de neutralité carbone devraient envisager d'investir, dès que possible, dans des solutions écologiques. Le cas échéant, ces politiques devraient traiter de la manière dont les entreprises évaluent la compensation des atteintes au climat et à la biodiversité, conformément à la [politique de l'UICN sur la compensation des atteintes à la biodiversité](#).
- **Définition d'objectifs de protection de la nature fondés sur les connaissances scientifiques** : les entreprises doivent élaborer des politiques et des procédures pour lutter contre la perte de biodiversité, avec des objectifs précis et ambitieux fondés sur la science. Nous recommandons aux entreprises de s'appuyer sur l'Initiative de l'Accountability Framework (pour les forêts) et de participer au développement du [Science Based Targets Network](#).
- **Allocation durable du capital** : les conseils d'administration doivent tenir compte de la résilience des écosystèmes dans leur contrôle des décisions relatives à l'allocation des capitaux, notamment en termes de rémunération des dirigeants, de recherche et développement, etc.
- **Lobbying pour la nature** : les entreprises doivent aligner leurs efforts de lobbying direct et indirect en vue de parvenir à des résultats ambitieux lors de la prochaine réunion de la Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et veiller à ce que leur lobbying soit compatible avec la préservation de la nature. Nous nous efforçons d'adapter les [Attentes des investisseurs en matière de lobbying sur les questions de climat](#) à la perte de biodiversité.
- **Publication d'informations** : le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) vient seulement de débiter ses travaux. À terme, nous espérons que le TNFD fournira un cadre de référence par défaut pour le reporting sur la dégradation de la nature. En attendant, nous nous attendons à ce que les entreprises répondent de manière détaillée au questionnaire annuel du CDP sur le climat, les forêts et l'eau, qu'elles respectent les lignes directrices de reporting de l'[Initiative de l'Accountability Framework](#) relatives aux forêts et qu'elles intègrent une présentation de leur réponse à la crise de la biodiversité dans leurs rapports périodiques sur le développement durable.

Déforestation

Depuis plusieurs années, BNP Paribas Asset Management est un membre actif de l'Investor Initiative for Sustainable Forests, pilotée par les PRI et Ceres et mène le dialogue avec un certain nombre d'entreprises. Dans le cadre de cette initiative, nous avons engagé un dialogue avec certaines entreprises clés sur leurs politiques et procédures d'approvisionnement en matières premières liées à la déforestation, notamment le soja, l'huile de palme, le bétail et les produits du bois²⁷.

Dernièrement, notre priorité a été de mettre fin à la déforestation dans les régions de l'Amazonie et du Cerrado au Brésil. Nous avons engagé le dialogue avec les principaux producteurs de viande brésiliens et nous étendons maintenant nos discussions aux négociants en matières premières, avec pour objectif la traçabilité totale des chaînes d'approvisionnement et la fixation de dates butoirs pour mettre un terme à la déforestation.

Pesticides systémiques

La déforestation et les pénuries d'eau ne sont que deux des principaux facteurs de perte de biodiversité. Les pesticides systémiques et notamment les néonicotinoïdes sont associés depuis des années au déclin alarmant des pollinisateurs, des insectes et des oiseaux. En 2020, nous avons contribué à l'organisation d'une réunion avec PepsiCo, Inc, un groupe d'investisseurs et deux chercheurs renommés, afin de discuter de l'impact mondial de ces pesticides. Nous pouvons désormais poursuivre notre dialogue en nous appuyant sur une compréhension commune des connaissances scientifiques actuelles. Les premières indications laissent penser que notre réunion a eu un impact et a contribué à faire évoluer le point de vue de l'entreprise sur ces pesticides omniprésents. Notre rencontre a notamment incité PepsiCo à créer un groupe de travail sur les néonicotinoïdes au sein de son Conseil mondial des pesticides. Ce groupe transversal, composé de hauts dirigeants de toute l'entreprise, suit et évalue les questions relatives aux pesticides et oriente les politiques et programmes de PepsiCo.

²⁷ Bien que cette initiative pilotée par les PRI et Ceres touche à sa fin, nous sommes restés en contact étroit avec ces deux organismes pour encadrer les travaux à venir, en insistant fortement sur la nécessité d'élargir ces travaux à la perte de biodiversité.

Nous contribuons au développement d'un engagement collaboratif des investisseurs sur la biodiversité.

L'engagement collaboratif est particulièrement bien adapté à la lutte contre les risques systémiques. Or, malgré l'existence d'un large éventail d'engagements collaboratifs à long terme des investisseurs sur différents aspects de la crise de la biodiversité, notamment le changement climatique, la déforestation, les plastiques, les produits chimiques, etc., il n'en existe aucun qui soit explicitement axé sur la biodiversité. La biodiversité semble passer à travers les mailles du filet. Nous pensons également qu'il est particulièrement important de veiller à ce que chacune de ces initiatives intègre des considérations relatives à la biodiversité afin de s'assurer qu'elles ne compromettent pas par inadvertance les progrès réalisés.

Pendant la « Semaine du climat » en 2019, nous avons co-organisé un débat avec des chercheurs et des investisseurs pour amorcer une réflexion sur les mesures à prendre par les investisseurs pour faire face à cette crise. Une nouvelle initiative est-elle nécessaire ? Qu'implique l'introduction d'une dimension « biodiversité » dans nos engagements actuels ? Que faire pour être le plus efficace possible ? Nous avons poursuivi cette discussion avec les PRI, Ceres et d'autres investisseurs institutionnels et nous avons récemment lancé un appel pour la création d'un groupe de travail informel sur la biodiversité coordonné par les PRI. Nous sommes également membres du comité consultatif sur la biodiversité d'un nouveau Groupe de travail Ceres sur l'utilisation des sols et le climat, créé en partie en réponse à notre appel pour un programme d'engagement axé sur la biodiversité.

En 2020, nous avons également contribué au [Ceres Investor Guide to Deforestation and Climate Change](#), à un document de réflexion des PRI, [Investor Action on Biodiversity](#), et à la stratégie [Investor Expectations for the Aviation Sector](#) élaborée par les PRI pour l'initiative Climate Action 100+. Dans nos observations, nous avons souligné la nécessité de tenir compte des impacts sur la biodiversité lors de l'évaluation des carburants durables pour l'aviation.

Vote par procuration

Nous allons également continuer à soutenir les propositions d'actionnaires sur ces sujets et nous envisagerons de soumettre nos propres propositions, axées sur la crise de la biodiversité. En 2020, nous avons soutenu 94 % des propositions d'actionnaires concernant le changement climatique ainsi que d'autres enjeux environnementaux essentiels, dans le cadre de notre périmètre de vote.

Politique publique

En l'absence d'un cadre politique mondial définissant les ambitions adéquates et fixant des objectifs clairs, il est peu probable que nous soyons en mesure d'inverser la tendance à la dégradation de la nature. À la fin de l'année 2021, les gouvernements se réuniront sous les auspices de la Convention sur la diversité biologique (15^e conférence des parties (COP15)), afin de négocier un [cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020](#).

Les chercheurs avertissent qu'une approche axée sur les résultats avec « des objectifs multiples et coordonnés et des actions globales sont essentiels » pour réussir : « Nous insistons sur la nécessité d'intégrer dès le départ l'interconnexion, la dépendance partielle et l'imbrication imparfaite des facettes de la nature dans la conception des objectifs, des cibles, des indicateurs et des actions. En plus de tenir compte des différentes facettes de la nature, les objectifs doivent être fixés sur l'ensemble du spectre allant des écosystèmes « naturels » aux écosystèmes « gérés », en tenant compte de leurs spécificités respectives²⁸.

Plus de 100 entreprises, réunies dans la coalition « Business for Nature », ont lancé un appel circonstancié pour un cadre qui « accélère la mobilisation collective en faveur de la nature et montre que la transition vers un avenir respectueux de la nature est à la fois nécessaire et réaliste »²⁹.

Ce cadre doit également intégrer la participation active des pays du Sud et des peuples autochtones, avec un engagement résolu pour une « transition juste ». Les pays riches doivent être disposés à indemniser les pays en développement pour les terres qui doivent être réservées à la nature.

Nous entendons collaborer avec d'autres investisseurs institutionnels en amont de la COP15, afin de souligner à quel point une issue ambitieuse à ces négociations capitales nous tient à cœur.

« Un des éléments qui fait souvent défaut dans le dialogue entre investisseurs et entreprises sur les questions environnementales est la notion d'urgence. Nous chercherons toujours à collaborer avec les entreprises et à encourager le progrès dans le temps, mais nous devons insister sur le fait que nous sommes en crise. Le statu quo ne saurait suffire. Les projets pilotes et les aspirations vagues non plus. Nous savons que c'est difficile et que nous n'aurons pas toutes les réponses, mais la transformation n'est pas facultative. »

Adam Kanzer, Responsable « stewardship », Amériques, BNP Paribas Asset Management

28 Diaz, S., et al., « Set ambitious goals for biodiversity and sustainability », Science (23 oct. 2020), vol. 370 n°6515, pp. 411 à 413, accessible via le lien suivant : <https://science.sciencemag.org/content/370/6515/411>

29 <https://www.businessfornature.org/news/business-for-nature-cbd-position>

3. CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES

- Améliorer en permanence notre évaluation des enjeux de biodiversité dans le cadre notre approche de la conduite responsable des entreprises.

Nous estimons avoir un rôle essentiel à jouer en aidant les entreprises à engager leurs modèles économiques sur une trajectoire plus durable. En revanche, nous pouvons également être amenés à exclure de nos portefeuilles gérés de manière active les entreprises dont nous considérons que le comportement ou le modèle économique présente des risques élevés inacceptables pour les investisseurs, la société ou l'environnement. Un défi majeur dans la mise en œuvre de cet engagement est le manque d'informations facilement accessibles sur les impacts sociaux et environnementaux des entreprises. Nos exclusions concernent donc inévitablement moins d'entreprises qu'elles ne devraient.

Les exclusions d'entreprises et de secteurs sont l'un des éléments les plus anciens - et les moins compris - de la gestion responsable. Pour certains, les cessions de titres est la seule solution, tandis que pour d'autres, ce n'est qu'une façon de transférer les problèmes vers d'autres investisseurs. Bien que les exclusions restent un dernier recours, nous pensons qu'elles ont leur importance, car elles :

- permettent de faire respecter les normes internationales comme des standards de bonne conduite et incitent les entreprises à s'y conformer, en définissant les limites à ne pas franchir
- protègent nos portefeuilles contre bon nombre de risques liés à la corruption, aux violations des droits de l'homme et à la dégradation de l'environnement
- contribuent à garantir que nous ne privilégions pas les profits à court terme sur les dommages à long terme.

Ce dernier point est peut-être l'aspect le moins bien compris des exclusions sectorielles et d'entreprises. L'ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre, Mark Carney, parle de « tragédie de l'horizon » et le rapport Dasgupta évoque quant à lui le décalage critique entre les horizons temporels des investisseurs et les échéances relatives aux dommages environnementaux importants. Ce décalage implique que les capitaux continuent d'être déployés dans des entreprises et des activités qui produisent des gains à court terme, mais des dommages importants à long terme. Il existe au moins trois outils qui peuvent aider à résoudre ce problème : la réglementation, les responsabilités fiduciaires et les exclusions sectorielles et d'entreprises fondées sur des normes.

En plus des politiques sectorielles détaillées en vigueur dans le Groupe BNP Paribas et chez BNP Paribas Asset Management, nous nous appuyons également sur des cadres normatifs internationaux, tels que le Pacte Mondial des Nations unies pour évaluer et potentiellement exclure les acteurs les plus mauvais. Historiquement, ces évaluations ont intégré un certain nombre de considérations liées à la biodiversité, notamment les [normes forestières liées à la production d'huile de palme](#), nos [exclusions liées au charbon](#) et une série d'exclusions fondées sur les scandales de corruption. La corruption n'est pas explicitement liée à la biodiversité, mais de nombreux indices suggèrent que les opérations forestières ont été utilisées pour blanchir l'argent provenant d'activités illégales. De plus, INTERPOL a souligné la triste réalité selon laquelle « la grande majorité des zones de biodiversité sensibles de la planète sont situées dans des pays où les niveaux de corruption sont perçus comme étant modérés à élevés »³⁰.

Le Groupe BNP Paribas a tout récemment modifié sa politique agricole afin de [renforcer les restrictions](#) relatives à la [déforestation et au défrichage dans les régions de l'Amazonie et du Cerrado au Brésil](#), deux des régions les plus riches en biodiversité de la planète. Le Groupe BNP Paribas a également fait connaître ses positions en matière de préservation de la biodiversité en mai 2021. Nos travaux chez BNP Paribas Asset Management s'appuient sur ces éléments.

Politiques de financement et d'investissement du Groupe BNP Paribas en matière de biodiversité

En sa qualité de prestataire de services financiers d'envergure internationale, BNP Paribas finance bon nombre de secteurs, dont certains présentent des défis importants en matière de développement durable. Nous avons donc élaboré, pour ces secteurs, [un ensemble de politiques](#) qui, en plus des critères de performance économique, tiennent compte des normes de durabilité lors des décisions de financement et d'investissement. Élaborées en collaboration avec des experts indépendants, ces politiques publiques s'appliquent à tous les métiers du Groupe et à tous les pays où il est implanté. En 2019, la division Responsabilité sociale des entreprises de BNP Paribas a examiné 2 340 transactions pour s'assurer de leur conformité avec ces politiques. L'agriculture, l'exploitation minière, le pétrole et le gaz non conventionnels, l'huile de palme et la pâte à papier sont quelques-uns des secteurs faisant l'objet d'une politique spécifique comportant un volet biodiversité.

30 https://globaltimbertrackingnetwork.org/wp-content/uploads/2017/12/INTERPOL_2016_Uncovering-the-Risks-of-Corruption-in-the-Forestry-Sector.pdf

Groupe BNP Paribas et préservation de la biodiversité

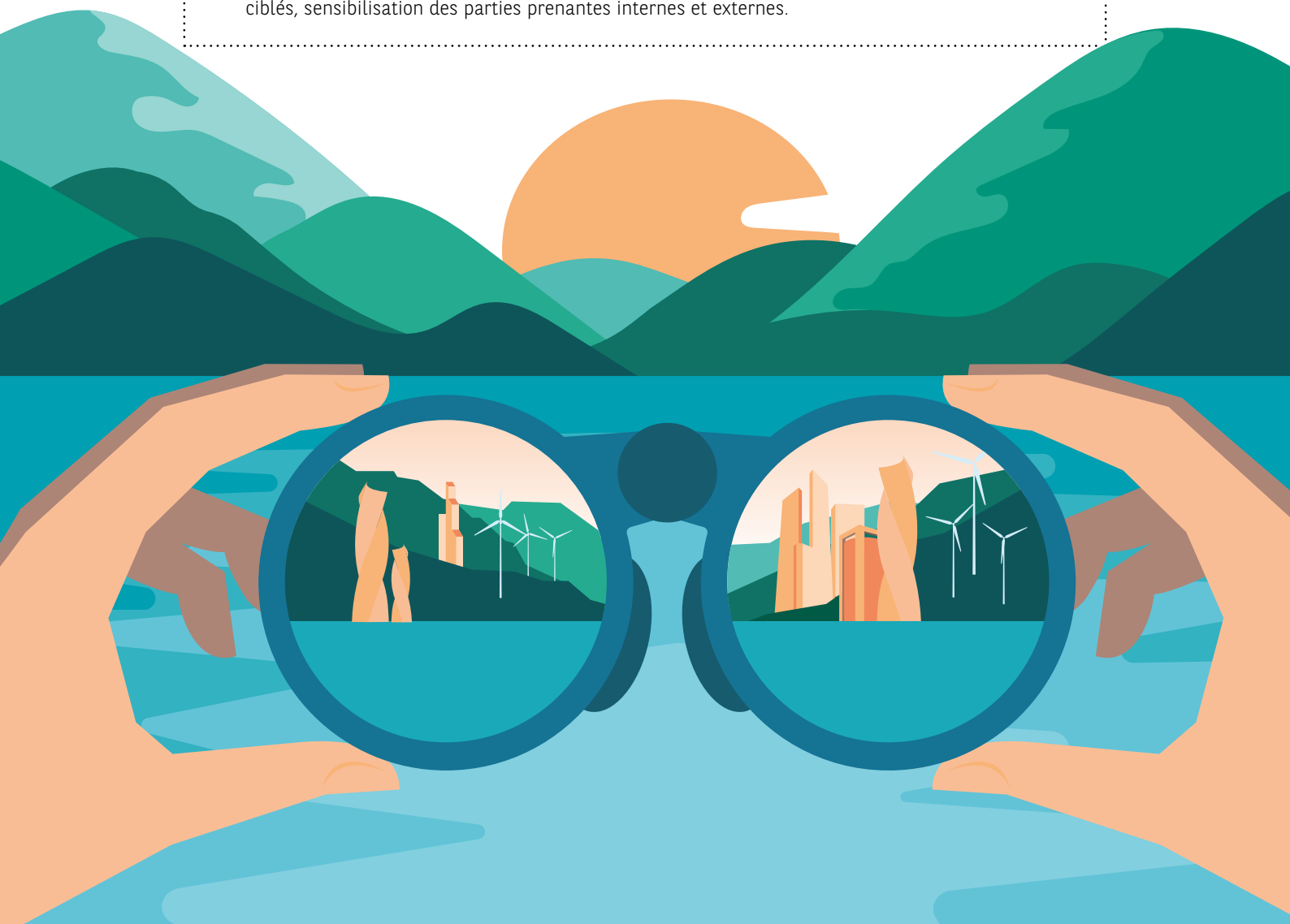
Convaincue de l'importance des risques et opportunités liés à la biodiversité, BNP Paribas s'engage depuis plusieurs années pour préserver la biodiversité : intégration de critères relatifs à la déforestation et à la biodiversité dans ses politiques de financement et d'investissement depuis 2012, dialogue avec les clients des secteurs les plus sensibles, développement de produits et services s'appuyant sur des solutions liées à la nature, engagements act4nature en 2018 (actualisés en 2021), publication de sa position sur la protection des océans en 2019, extension à la biodiversité des programmes de recherche soutenus par la Fondation BNP Paribas en 2019, etc. BNP Paribas entend prolonger cette dynamique et intensifier son action en faveur de la biodiversité.

Pour structurer ces actions et mieux en appréhender l'impact, le Groupe se réfère aux facteurs de pression sur la biodiversité listés par l'IPBES dans son rapport 2019 et, en particulier, aux quatre premiers : changements d'usage des terres et des mers, exploitation directe des organismes, changement climatique et pollution. Ce cadre d'évaluation permet de s'appuyer sur des indicateurs concrets et diversifiés, reflétant la multiplicité des enjeux de la préservation de la biodiversité.

BNP Paribas mobilise différents leviers d'action pour intégrer la préservation de la biodiversité au cœur de son activité :

- réduction des facteurs de pression liés à l'activité de ses clients et des entreprises dans lesquelles le Groupe investit, grâce à un **dialogue constructif et à la supervision de ses activités de crédit et d'investissement**
- accompagnement sur la durée des efforts de nos clients pour préserver la biodiversité, par le biais de **produits et services financiers spécifiques** (SLL, obligations vertes, etc.).
- **orientation des investissements** vers des fonds visant à préserver la biodiversité
- réduction des **impacts directs** du Groupe sur la biodiversité.

Le Groupe mène en outre un certain nombre d'actions transversales pour améliorer la connaissance des impacts sur la biodiversité et les outils de suivi : soutien à la R&D, partenariats ciblés, sensibilisation des parties prenantes internes et externes.



4. PLACE À L'AVENIR

Nous pensons qu'un monde meilleur est un monde dont le modèle économique reposerait sur une transition énergétique réussie et qui serait plus respectueux de l'environnement, plus équitable et inclusif. Ces « 3E » sont au cœur de notre démarche globale en matière de durabilité. Nous sommes également convaincus que les investisseurs institutionnels, et notamment les gestionnaires et les propriétaires d'actifs, ont la possibilité, ou plutôt l'obligation, de prendre des mesures pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies et de l'Accord de Paris. Pour ce qui est de la biodiversité, nous nous voyons jouer un rôle en contribuant à la mise à disposition de données pertinentes à la communauté des investisseurs et en utilisant notre influence d'investisseur de premier plan pour encourager les parties prenantes à agir sur les questions de biodiversité.

Collaborer pour améliorer l'accessibilité et l'utilité des données exploitables en matière d'investissement

Empreintes biodiversité des entreprises

Une des nombreuses conséquences de la surconsommation d'eau, mais surtout de la déforestation et de la gestion non durable des sols est la perte de biodiversité. Cette dernière peut, à son tour, affecter les communautés locales, les économies et en définitive les investisseurs. C'est pourquoi il nous faut compléter nos travaux sur l'eau et la déforestation par des données supplémentaires pour dresser un tableau complet de notre exposition et de notre impact sur la perte globale de biodiversité.

Toutefois, malgré nos efforts pour regrouper les sources de données disponibles, d'importantes lacunes subsistent. Il existe un besoin pressant à la fois de données brutes provenant des entreprises et d'outils permettant d'intégrer ces données dans nos décisions d'investissement. Les marchés ont également besoin d'un cadre cohérent pour comprendre et communiquer sur l'ensemble des risques inhérents à la perte de biodiversité.

Nous étudions depuis 2018 la question de la [détermination de l'empreinte biodiversité des portefeuilles](#). Nous avons également contribué à la section consacrée aux indicateurs des [Lignes directrices en matière de biodiversité du Protocole sur le capital naturel](#) et nous continuerons à participer à [la définition des objectifs de biodiversité avec l'Initiative financière du PNUE](#) et d'autres organismes. Les outils open-source tels que TRASE, Finance et les dispositifs tels que les facteurs directs de changement de la nature de l'IPBES joueront un rôle essentiel dans la manière dont nous communiquerons sur nos impacts liés à la nature.

En mars 2020, en collaboration avec AXA Investment Managers, Sycomore Asset Management et Mirova, une filiale de Natixis Investment Managers, nous nous sommes lancés dans une recherche concurrentielle mondiale pour trouver un cabinet de recherche capable de fournir aux investisseurs un outil de mesure de l'impact sur la biodiversité de leurs investissements. À l'issue d'une procédure d'appel d'offres circonstanciée et hautement concurrentielle initiée via un appel à manifestation d'intérêt, notre choix s'est arrêté sur Iceberg Data Lab et I Care & Consult. Le processus a été encadré par un ensemble de lignes directrices pour le développement d'outils de recherche et nous sommes reconnaissants du soutien apporté par Global Canopy, WWF, ZSL, CDC Biodiversité, le WCMC du PNUE et Capitals Coalition, pour ne citer que quelques partenaires clés, experts de la nature, qui ont contribué à cette initiative.

En réponse à notre demande, Iceberg Data Lab et I Care & Consult se sont associés pour développer un indicateur d'Empreinte Biodiversité des Entreprises, permettant de quantifier l'impact de l'activité des entreprises sur la biodiversité. Cet outil en construction aidera les investisseurs à intégrer les impacts sur la nature et la biodiversité dans leurs évaluations des risques et leurs recherches. En outre, la transparence de leur approche devrait encourager une convergence vers des indicateurs standardisés et plus aisément comparables. Nous espérons que cette initiative servira de catalyseur pour inciter le secteur privé à agir et que son action aura un effet d'entraînement sur l'ensemble de nos économies.

Comme précisé ci-dessous, nous avons accompagné cette initiative par la publication d'une déclaration d'investisseur sur le besoin d'indicateurs d'impact sur la biodiversité afin de souligner qu'il existe actuellement une demande importante et non satisfaite pour de tels outils.

Contribution à l'élargissement du mandat du CDP

[CDP](#) est un fournisseur clé de données de durabilité pour les investisseurs. Ses questionnaires détaillés sur le changement climatique, les forêts, l'eau, les chaînes d'approvisionnement des entreprises et les villes sont appuyées par des investisseurs gérant en cumulé 110 000 milliards de dollars d'actifs. Notre responsable mondiale du développement durable est un administrateur du CDP.

Nous finançons actuellement un projet visant à aider le CDP à développer des indicateurs communs de biodiversité, afin de garantir la pertinence et l'utilité du reporting biodiversité des entreprises, que ce soit pour les institutions financières ou les responsables politiques. Cette initiative arrive à point nommé puisque le CDP est en train de travailler à l'élaboration d'un questionnaire unique et intégré de communication des impacts environnementaux des entreprises. Ce projet pourrait contribuer à changer la donne en instaurant un nouveau standard de reporting sur la biodiversité et permettre l'intégration des données du CDP sur la biodiversité dans les prises de décision des investisseurs au niveau mondial.

Le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD)

Le Groupe BNP Paribas participe à l'élaboration d'un [Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature](#) - une initiative mondiale visant à définir un cadre de reporting pour permettre aux marchés de capitaux d'identifier, de mesurer et de réduire leurs impacts sur la biodiversité.

En septembre 2020, à l'initiative du secteur financier, un groupe international de travail informel (IWG) fut créé pour établir un groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD). L'IWG est composé de représentants d'institutions financières, d'entreprises, de régulateurs, d'ONG et de gouvernements, réunis pour une période de six mois afin de déterminer la portée et le modèle opérationnel d'un TNFD et de le lancer en 2021. BNP Paribas co-préside actuellement l'IWG, avec le soutien actif de BNP Paribas Asset Management.

Une fois lancé, le TNFD définira un cadre permettant aux organisations (y compris les sociétés non financières et les institutions financières) de communiquer sur leurs impacts et leurs dépendances vis-à-vis de la nature, et les aidera à identifier, évaluer et gérer ces impacts et ces dépendances. Ce cadre tiendra compte à la fois de l'impact de la nature sur les organisations et de l'impact des organisations sur la nature. Il permettra d'évaluer les opportunités et les risques financiers liés à la nature, tant au niveau des organisations individuelles qu'au niveau systémique, contribuant potentiellement à influencer les prises de décision de manière à écarter les flux financiers mondiaux des activités néfastes pour la nature pour les orienter vers des activités positives pour la nature.

Ce cadre servira de mécanisme pour faciliter la communication d'informations et aider les organisations à comprendre et à gérer les opportunités et les risques financiers associés à la dégradation de la nature et à la transition vers une économie en conformité avec les futurs accords internationaux relatifs à la nature. Parmi ceux-ci, entre autres, la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) et les ambitions formulées dans le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020. La nécessité de s'aligner sur les initiatives, cadres et normes existants et de s'en inspirer, sans dupliquer les travaux existants, sera un élément fondamental de la démarche du TNFD.

Sensibilisation par le biais de déclarations d'investisseurs de premier plan sur la biodiversité

En 2020, après avoir diffusé notre recherche conjointe d'un fournisseur de données sur la biodiversité (cf. ci-dessus), nous avons collaboré avec nos collègues d'Axa, de Mirova et de Sycomore pour publier une [Déclaration d'investisseurs sur le besoin d'indicateurs d'impact sur la biodiversité](#) qui a recueilli plus de 30 signatures d'investisseurs institutionnels de premier plan du monde entier, représentant plus de 6 000 milliards d'euros d'encours sous gestion. Cette déclaration démontre qu'il existe actuellement une demande non satisfaite de recherche de qualité pour aider les investisseurs à répondre à la crise de la biodiversité.

« La biosphère de la Terre est un bien commun, qui procure de très nombreux services écosystémiques et qui concerne toutes les formes de vie. C'est le fondement même de la résilience et du progrès de l'humanité. Tous les marchés et les économies fonctionnent au sein de la biosphère et en dépendent »

Déclaration d'investisseurs sur le besoin d'indicateurs d'impact sur la biodiversité
(mars 2020, extrait), signé par plus de 30 investisseurs institutionnels gérant plus de 6 000 milliards d'euros

En outre, ces dernières années, nous avons signé plusieurs autres déclarations publiques portant sur la perte de biodiversité :

- [Lettre d'investisseurs sur la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement en bétail](#), signée par 45 investisseurs représentant environ 6 800 milliards de dollars
- [Lettre d'investisseurs sur la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement en soja](#), signée par 57 investisseurs représentant environ 6 300 milliards de dollars
- [Déclaration d'investisseurs sur la déforestation et les feux de forêt en Amazonie](#), signée par 230 investisseurs représentant environ 16 200 milliards de dollars
- [Déclaration de soutien au Manifeste du Cerrado](#), signée par 57 investisseurs, représentant collectivement plus de 7 800 milliards de dollars
- [Initiative New Plastics Economy Global Commitment](#), soutenue par des entreprises représentant 20 % de tous les emballages plastiques produits dans le monde, ainsi que par des gouvernements, des ONG, des universités, des associations sectorielles, des investisseurs et d'autres organismes.

5. ORIENTER LES FLUX DE CAPITAUX VERS DES SOLUTIONS DURABLES

Notre objectif : Fournir à nos clients une gamme de solutions permettant de répondre aux enjeux de la biodiversité

Les flux financiers dirigés vers la conservation de la biodiversité mondiale en 2019 sont estimés entre 124 et 143 milliards de dollars. Cependant, le montant estimé nécessaire pour protéger la biodiversité de la planète est compris entre 722 et 967 milliards de dollars par an, ce qui laisse un déficit de financement de la biodiversité compris entre 600 et 800 milliards de dollars par an³¹.

Le Groupe BNP Paribas participe à l'apport de solutions innovantes aux défis de la biodiversité. Au cours des dernières années, BNP Paribas a lancé des mécanismes structurés et innovants visant à préserver la biodiversité, tels que des prêts liés au développement durable qui [indexent des baisses de taux d'intérêt sur des indicateurs de performance liés à la biodiversité](#), et des solutions de financement hybride pour promouvoir la croissance verte et assurer les moyens de subsistance en milieu rural (TLFF³², ZBNF³³, 2018).

Nous nous attachons également à fournir à nos clients des produits spécifiquement axés sur la lutte contre la crise de la biodiversité :

- **BNP Paribas Easy ECPI Global ESG Blue Economy ETF** contribue à la réalisation des objectifs de l'ODD 14 - Vie aquatique. Bien qu'il s'agisse d'un véhicule passif, nous ne pouvons rester les bras croisés face à la crise de la biodiversité. Nous sommes donc en train de mettre en place une stratégie d'engagement dédiée pour ce fonds, dans le cadre de laquelle notre Sustainability Centre mobilisera ses capacités de stewardship pour engager le dialogue avec les entreprises actuelles du Blue Economy ETF, dans le but d'améliorer leurs pratiques, de suivre leurs progrès et d'en rendre compte à nos parties prenantes.
- **BNP Paribas Funds Ecosystem Restoration** a pour objectif de contribuer à la restauration de nos océans, de nos sols et de nos communautés locales. Les gérants du portefeuille sélectionnent 30 à 50 entreprises à partir d'un périmètre mondial d'environ 1 000 entreprises réparties sur les trois thèmes principaux, qui apportent des solutions aux écosystèmes aquatiques, terrestres et urbains par le biais de leurs produits, services ou processus. Cela comprend, sans s'y limiter : la lutte contre la pollution des océans et de l'eau, l'aquaculture, les technologies agricoles, la sylviculture durable, les villes vertes, la lutte contre la pollution atmosphérique et les solutions de gestion des déchets.
- **BNP Paribas Funds Environmental Absolute Return Thematic Equity (EARTH)** est investi dans des entreprises qui apportent des solutions aux défis environnementaux par le biais de leurs produits, services ou processus en lien avec les marchés de l'énergie, des matériaux, de l'agriculture et de l'industrie. Il peut également prendre des positions vendeuses sur les entreprises qui ne parviennent pas à faire évoluer leur modèle économique vers des pratiques plus durables. Pour atteindre son objectif, le compartiment investit dans des actions ou des instruments assimilés à des actions d'entreprises du monde entier appartenant aux secteurs susmentionnés, en prenant des positions acheteuses et vendeuses, dans le but de générer des performances faiblement corrélées aux marchés et aux secteurs. Les positions acheteuses du compartiment visent les entreprises qui apportent des solutions aux problèmes environnementaux par l'innovation et les technologies de rupture, tandis que les positions vendeuses visent les entreprises dont le modèle économique est fragilisé par un risque de transition ou des technologies de qualité inférieure.
- **BNP Paribas Easy ECPI Circular Economy Leaders UCITS ETF** offre aux investisseurs une exposition à la performance de 50 grandes capitalisations internationales sélectionnées pour leur participation active à un modèle économique basé sur la circularité des biens, des matériaux et des matières premières. Il reproduit l'indice ECPI Circular Economy Leaders Equity (code Bloomberg : GALPHCEN), dont la méthodologie se fonde essentiellement sur les critères ESG des entreprises mondiales. Les entreprises sont sélectionnées en fonction de leur degré de participation à l'économie circulaire et classées selon plusieurs catégories, notamment le design circulaire, la revalorisation des matériaux, l'allongement du cycle de vie des produits, les plateformes de partage et l'offre de produits en tant que services (cloud, leasing, échange de biens, etc.).

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial. Les fonds décrits ci-dessus comprennent un risque de perte en capital. Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et aux DICI les plus récents des fonds. Les investisseurs qui envisagent de souscrire à un fonds doivent lire attentivement le prospectus et le DICI les plus récents, qui peuvent être téléchargés gratuitement sur notre site.

31 https://www.paulsoninstitute.org/wp-content/uploads/2020/10/FINANCING-NATURE_Full-Report_Final-with-endorsements_101420.pdf

32 <https://www.tlffindonesia.org/project-pt-royal-lestari-utama-2020/>

33 <https://group.bnpparibas/en/news/bnp-paribas-joins-sustainable-project-budget-natural-farming-india>

6. JOINDRE LE GESTE À LA PAROLE

Nous sommes convaincus que « joindre le geste à la parole » est essentiel pour parvenir à l'excellence. En tant que gestionnaire d'actifs durables, nos pratiques d'entreprise et notre communication doivent correspondre ou dépasser les standards que nous exigeons des entités dans lesquelles nous investissons. En plus de réduire nos impacts négatifs sur la société, cette démarche contribue à l'établissement d'une culture cohérente avec notre philosophie d'investissement. Nous pensons que l'immersion de nos collaborateurs dans un environnement de travail plus durable les aidera à intégrer les principes de durabilité de manière plus authentique dans leurs activités quotidiennes, qu'il s'agisse d'investissements, de ventes ou de postes opérationnels.

En tant que société de services, l'impact de nos opérations sur l'environnement est relativement faible par rapport à d'autres secteurs, mais notre obligation de prendre des mesures concrètes pour réduire cet impact ne s'en trouve pas réduite pour autant. Nous suivons une approche en quatre volets en matière de RSE, dont l'un est l'objectif à long terme de **n'envoyer aucun déchet à la décharge**. Nous entendons atteindre cet objectif en réduisant la quantité de déchets que nous produisons et en réutilisant ou en recyclant ce qui reste.

Nous avons débuté cette initiative en 2019 en réalisant un audit des déchets à notre siège parisien, où sont installés environ la moitié de nos effectifs. Les conclusions de cet audit, qui montrent que nous recyclons actuellement 35 % de nos déchets, nous fournissent un plan d'action et une base de référence pour atteindre notre objectif à long terme de valoriser 100 % de nos déchets.

Conscients que nous ne fonctionnons pas de manière isolée et que nous devons procéder à des changements transformateurs pour réaliser nos ambitions, nous avons créé le Conseil Mission Zéro afin de rassembler les principales parties prenantes pour nous aider à atteindre notre objectif. Ce conseil réunit sur une base trimestrielle nos équipes de gestion des locaux et des approvisionnements, notre gestionnaire immobilier, notre entreprise de conciergerie, nos fournisseurs de services de transport des déchets et l'entreprise de restauration qui gère la cafétéria de notre siège social. Ensemble, nous appliquons la première année du plan d'action élaboré à partir de notre audit sur les déchets.

Dans le cadre de ces efforts, nous sommes en train d'**éliminer les plastiques à usage unique** de nos cafétérias et de nos distributeurs automatiques, nous fournissons à nos employés, sur certains sites, des bouteilles d'eau réutilisables et des kits de repas réutilisables qu'ils peuvent utiliser pour apporter leur propre nourriture ou celle de commerçants voisins (si les conditions sanitaires le permettent) et, dans certains bureaux, nous avons établi un partenariat avec Nespresso pour que les dosettes de café soient directement recyclées par eux. Les employés peuvent également apporter leurs capsules de chez eux pour qu'elles soient recyclées.

Nous mettons également en place des initiatives visant à **réduire notre consommation**, avec, notamment des défis zéro papier, qui ont permis de réduire la consommation de papier de 23 % dans notre bureau de Paris. En 2021-2022, nous nous concentrerons sur l'informatique durable.

Sensibilisation des employés et des communautés locales

Nous devons regarder au-delà de nos produits et services et mobiliser nos employés si nous voulons atteindre nos objectifs d'impact. Nos initiatives de RSE sont appuyées par une communication interne permanente visant à encourager les changements de comportement - que nous souhaitons voir adopter par nos employés dans leur vie quotidienne.

Nous avons créé des réseaux de « champions ESG » qui interviennent en tant que spécialistes dans leurs sphères d'influence et s'engagent à suivre des formations sur le thème de la durabilité. Ils sont désormais plus de 150 dans le monde entier, répartis entre les pôles de gestion et le Global Client Group. Ces champions bénéficient de formations spécialisées régulières, dont deux modules consacrés à la manière d'intégrer les données relatives à l'eau, aux forêts et à la biodiversité dans leurs décisions d'investissement. Nous avons également invité des analystes sell-side externes pour évoquer la biodiversité et présenter différents points de vue et perspectives à nos équipes de gestion. En d'autres occasions, nous avons fait appel à des scientifiques de renom pour s'adresser aux champions ESG et à l'ensemble des collaborateurs.

Nous organiserons, pour l'ensemble des collaborateurs, une projection de documentaires sur la biodiversité et le climat qui sera accompagnée de tables rondes sur le rôle des institutions financières dans l'allègement des pressions sur l'environnement. Nous demanderons également à la [Surfrider Foundation](#) d'organiser des ateliers pour nos collaborateurs sur la manière de générer moins de déchets dans leur vie personnelle. En outre, le Groupe BNP Paribas organise des sessions de formation sur les enjeux de la biodiversité pour tous les collaborateurs, y compris les Leaders for Change, un cercle de hauts dirigeants du Groupe.

Nous élargissons également nos efforts à la collectivité en soutenant d'importantes recherches scientifiques sur des questions liées au climat et à la biodiversité. [Depuis 2010, le programme a soutenu 27 projets de recherche avec un financement total de 18 millions d'euros.](#)

« Notre programme RSE est le volet de notre Stratégie Globale « Sustainability » qui se concentre sur l'évolution de la culture d'entreprise et la création d'un environnement de travail cohérent avec notre philosophie d'investissement. Nous pensons que l'immersion de nos collaborateurs dans un environnement de travail plus durable les aidera à intégrer les principes de durabilité de manière plus authentique dans leurs activités quotidiennes, qu'il s'agisse d'investissements, de ventes ou de postes opérationnels. »

Chris Ouellette, Responsable RSE, BNP Paribas Asset Management

La relation biodiversité-climat dans la pratique

En 2019, [BNP Paribas s'est associé à 3stepIT](#) pour l'accompagner dans la mondialisation de son approche pionnière de la gestion responsable et durable du cycle de vie informatique. 3stepIT se fonde sur les principes de l'économie circulaire dans son approche de la gestion du cycle de vie des technologies et trouve de nouveaux utilisateurs pour plus de 97 % des équipements qui lui sont retournés. Le reste, généralement défectueux ou irréparable, est recyclé de manière responsable par des partenaires de recyclage certifiés ISO 14001.

« En faisant appel à BNP Paribas 3stepIT en France, nous avons pu éliminer les déchets informatiques, réduisant ainsi nos émissions et notre impact sur l'environnement. »

Fatia-Fatma Balit, Responsable adjoint Technologies de l'information,
BNP Paribas Asset Management

Pierre-Yves Argoud, Responsable Infrastructure et Production, BNP Paribas Asset Management



CONCLUSION

La trame de la vie, dont nos sociétés et nos économies font partie, est littéralement en train de se disloquer. Tout comme le changement climatique, cette crise est d'origine humaine, ce qui signifie que nous avons à la fois la possibilité et le devoir d'agir.

Nous intégrons les considérations relatives à la biodiversité dans les six piliers de notre stratégie de développement durable. À ce jour, nous avons beaucoup appris sur notre exposition aux risques liés à l'eau et à la déforestation, mais aussi sur les lacunes en matière de communication des entreprises et la nécessité de concevoir des modèles plus performants pour aider les investisseurs à réorienter les capitaux sur des pistes respectueuses de la nature. Nous entendons continuer à assumer notre rôle pour aider à combler ces lacunes et à relever ces défis. Les risques sont importants, mais les opportunités le sont tout autant.

Nous nous appuyons sur nos efforts de stewardship dans le domaine du climat et de la déforestation pour aborder les enjeux liés à la rareté de l'eau, aux pesticides systémiques et aux habitats marins. La biodiversité est appelée à devenir un élément central de notre action de stewardship au niveau mondial, notamment en matière de vote par procuration, de dialogue avec les entreprises et de participation à l'élaboration des politiques publiques.

Nous savons que nous ne pourrions réussir seuls et nous remercions les nombreuses personnes et organisations qui ont collaboré avec nous jusqu'à présent et avec qui nous collaborerons à l'avenir. La crise de la biodiversité soulève une multitude d'enjeux redoutables, mais à peine plus de deux ans après la publication du rapport « 1 million d'espèces menacées » de l'IPBES, nous observons de nombreux signes encourageants d'intérêt et de mobilisation de la part des investisseurs et des entreprises.



Annexe 1 : Notre participation aux initiatives dédiées à la biodiversité

Nom de l'initiative	Organisateur	Description	Objectif de l'initiative	Notre participation
Groupe de travail sur l'utilisation des terres et le climat	Ceres	L'objectif du Groupe de travail sur l'utilisation des terres et le climat (LAC) est de servir de centre de coordination et de collaboration des investisseurs autour des enjeux liés au climat et à l'utilisation des sols. Le Groupe de travail propose des échanges entre pairs sur les risques et les opportunités d'investissement, ainsi que les meilleures pratiques pour intégrer ces risques dans les politiques d'investissement, les stratégies et les pratiques d'engagement. Cette définition très large permet d'inclure de nombreuses thématiques avec des objectifs spécifiques visant à protéger, améliorer et restaurer les écosystèmes naturels.	Stewardship	Membre du Comité consultatif du groupe de travail sur la biodiversité
Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)	Coalition	L'objectif de ce partenariat est de partager les connaissances et de contribuer à une ap-proche commune pour l'évaluation et la mesure de l'impact du secteur financier sur la biodiversité.	Mesures comptables	Le Groupe BNP Paribas est membre, nous apportons notre contribution
Empreinte biodiversité des entreprises (CBF)	Iceberg Data Lab et iCare & Consult	Participation à la gouvernance du CBF (projet commun avec AXA IM, Mirova et Sycomore).	Gestion des données	Comité de pilotage
ENCORE	NCFA, WCMC du PNUE	Outil de recherche publique qui cherche à définir dans quelle mesure les activités des entreprises dépendent des services écosystémiques ou ont un impact sur la nature.	Gestion des données	Pilotage
TRASE	Global Canopy	Outil de recherche public centré sur les données des chaînes d'approvisionnement.	Gestion des données	Pilotage
ZSL SPOTT	Zoological Society of London	Évalue les producteurs de bois et de pâte à papier, les producteurs et broyeurs d'huile de palme et les producteurs de caoutchouc sur la communication publique de leurs politiques, opérations et engagements en matière de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).	Gestion des données	Membre du Groupe consultatif technique
CDP	CDP	Définition des indicateurs de biodiversité clés (liste restreinte) que les entreprises doivent communiquer pour aider les investisseurs à prendre des décisions plus éclairées.	Gestion des données	Financement et membre du Comité directeur
Groupe de travail des investisseurs des PRI sur le plastique	PRI	Compréhension globale des matières plastiques, y compris la manière dont elles s'intègrent dans le concept général d'économie circulaire.	Acquisition de connaissances / recherche ESG	Membre du groupe de travail
Manifeste du Cerrado	Coalition	Cette initiative vise à mettre un terme à la déforestation liée à la production de produits agricoles dans le Cerrado et à collaborer avec l'industrie, les producteurs, les gouvernements et la société civile pour protéger les écosystèmes naturels d'importance mondiale.	Déclaration d'investisseur - avec initiatives d'engagement	Signataire / engagement au dialogue et à l'intégration dans l'analyse des risques
Initiative New Plastics Economy Global Commitment	Fondation Ellen MacArthur	Rassembler les entreprises, les gouvernements et d'autres organisations autour d'une vision et d'objectifs communs pour lutter contre les déchets plastiques et la pollution à sa source.	Déclaration d'investisseur - avec initiatives d'engagement	Signataire de l'engagement
TNFD	Global Canopy, PNUE, WWF	Élaboration de recommandations pour la publication d'informations plus pertinentes sur la nature afin de favoriser des prises de décisions plus éclairées en matière d'investissement, de crédit et de souscription d'assurance et, partant, de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les risques liés à la perte ou à la dégradation de la nature et l'exposition du système financier et commercial à ces risques.	Cadre de reporting	Le Groupe BNP Paribas copréside le groupe de travail. Nous apportons notre contribution.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance : Forêts : pertinence des politiques et des engagements

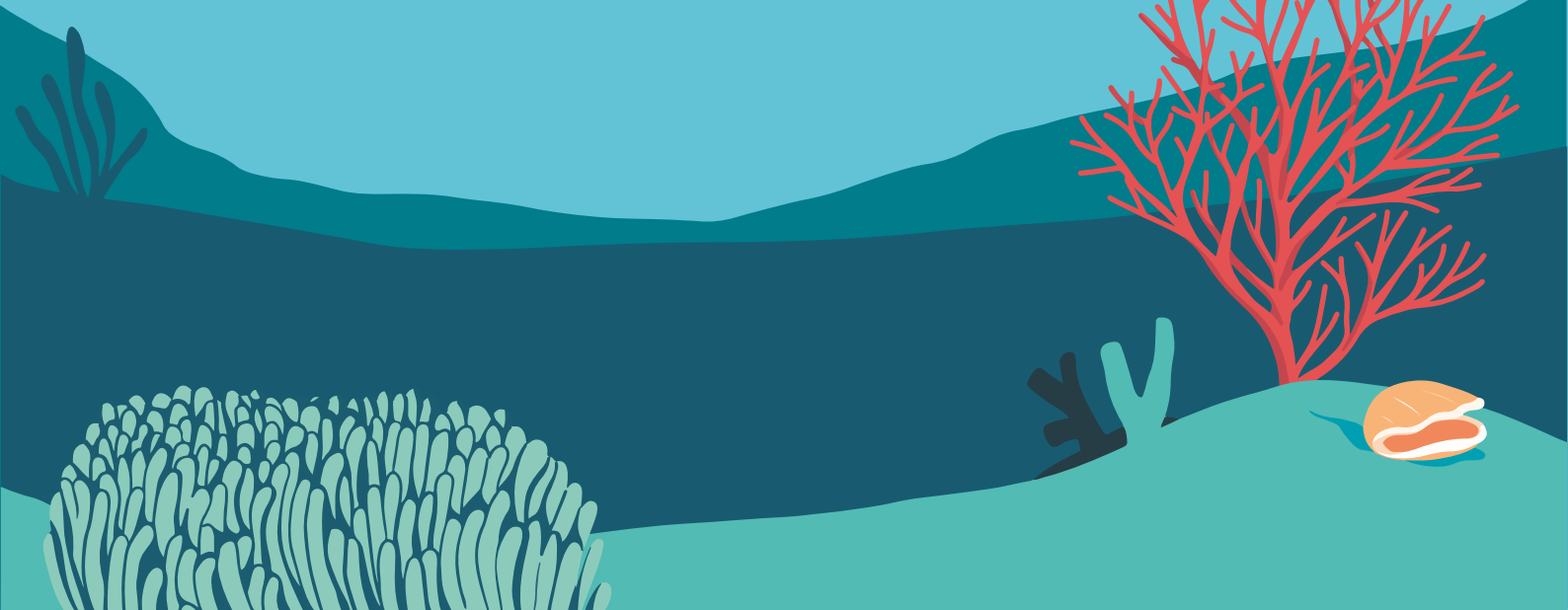
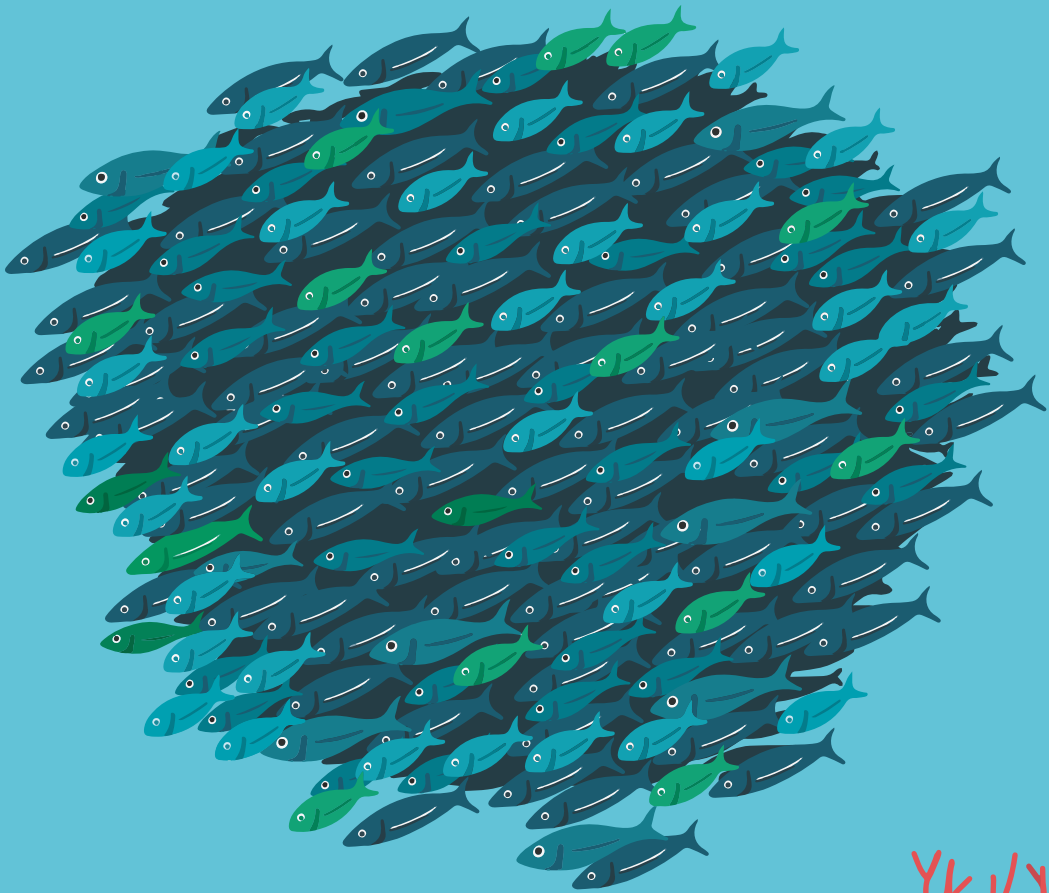
Source des données	Fort	Moyen	Faible
Forest 500 for companies (bois, papier, huile de palme, viande bovine, cuir et soja) + SPOTT Caoutchouc	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ont pris des engagements à l'échelle de l'entreprise de zéro déforestation nette et/ou de non-déforestation des forêts à haute valeur de conservation et à fort stock de carbone • Ont des engagements propres à chaque matière première (sans conversion ou liées à la forêt) pour toutes les matières premières auxquelles l'entreprise est exposée (bois, papier, huile de palme, bœuf, cuir, soja et caoutchouc) et pas de tourbière si l'entreprise est exposée à l'huile de palme. • Les engagements doivent couvrir tous les pays, toutes les implantations, ainsi que les fournisseurs directs et indirects. 	<p>Entreprises qui ont un engagement à l'échelle de l'entreprise et des engagements spécifiques pour les différentes matières premières, qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne couvrent pas toutes les matières premières auxquelles l'entreprise est exposée (y compris le caoutchouc). • Ont pris des engagements en matière de durabilité pour certaines matières premières, mais qui ne sont pas spécifiquement liés aux forêts. • N'ont pas de politique interdisant les tourbières si l'entreprise est exposée à l'huile de palme. • Ne couvrent pas tous les pays, toutes les implantations, ainsi que tous les fournisseurs directs et indirects. 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N'ont pas d'engagement à l'échelle de l'entreprise. • N'ont pas d'engagements spécifiques à chaque matière première.
CDP Forest	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposent d'une politique à l'échelle de l'entreprise qui inclut les questions liées aux forêts et qui contient un engagement à • mettre fin à la déforestation et/ou la conversion des écosystèmes naturels, et/ou à ne pas déboiser; à ne pas planter sur les tourbières et à ne pas exploiter (NDPE). • Idem que ci-dessus en mentionnant spécifiquement les matières premières auxquelles elle est exposée. 	<p>Entreprises qui disposent d'une politique d'entreprise incluant les enjeux liés aux forêts, et qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ont une politique à l'échelle de l'entreprise qui ne mentionne aucun des trois engagements retenus pour être considérés comme « Fort » sur toutes les matières premières auxquelles elles sont exposées. 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N'ont pas d'engagement global relatif à la déforestation. • N'ont pas pris d'engagements ou fait de déclaration spécifiques aux matières premières.
Forest 500 for FI (bois, pâte à papier, huile de palme, viande bovine, cuir et soja)	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ont pris un engagement global pour au moins un niveau de zéro déforestation nette, l'absence de déforestation et/ou l'absence de conversion. • Ont des politiques spécifiques aux matières premières ou déclarent explicitement que leur politique globale s'applique à des chaînes d'approvisionnement spécifiques aux matières premières. • La politique couvre toutes les activités et les services financiers fournis, toutes les transactions et les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur position dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières agricoles. 	<p>Entreprises qui disposent d'une politique d'entreprise incluant les enjeux liés aux forêts, et qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'engagent pour une réduction de la déforestation, ont publié une déclaration sur la déforestation/conversion témoignant de leur compréhension des risques, et/ou sont signataires du • Soft Commodity Compact de la BEI ou d'une autre initiative du secteur financier sur la déforestation. • Ne disposent pas de politiques/déclarations spécifiques aux matières premières pour toutes les matières premières évaluées par Forest 500. • Ont des politiques qui ne couvrent pas toutes les activités et tous les services financiers fournis, toutes les transactions • et toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et leur position dans les chaînes d'approvisionnement des matières premières agricoles. 	<p>Entreprises qui :Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N'ont pas d'engagement global relatif à la déforestation. • N'ont pas pris d'engagements ou fait de déclaration spécifiques aux matières premières.

Indicateur clé de performance : Forêts : Traçabilité et suivi des approvisionnements en matières premières

Source des données	Fort	Moyen	Faible
Forest 500 for companies (bois, papier, huile de palme, viande bovine, cuir et soja) + SPOTT Caoutchouc	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se sont engagées à développer des dispositifs de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement de toutes les matières premières couvertes (y compris le caoutchouc avec SPOTT) jusqu'à la production pour toutes les entreprises ou jusqu'au premier importateur ou au premier site de transformation (et qui déclarent avoir vérifié la conformité de ces fournisseurs) pour les fabricants et les détaillants uniquement. • Les engagements couvrent tous les pays, toutes les implantations, ainsi que les fournisseurs directs et indirects. • L'entreprise surveille et vérifie la conformité de ses chaînes d'approvisionnement (y compris le caoutchouc) 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se sont engagées à développer des systèmes de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement pour toutes les matières premières couvertes, uniquement pour les détaillants et les fabricants et jusqu'au premier importateur ou au premier site de transformation sans garantie de conformité supplémentaire • Se sont engagées à développer des systèmes de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement uniquement pour certaines matières premières auxquelles elles sont exposées. • L'engagement ne couvre pas tous les pays, • toutes les implantations, ainsi que les fournisseurs directs et indirects. • L'entreprise ne surveille pas et ne vérifie pas la conformité de sa chaîne d'approvisionnement. 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne s'engagent pas à assurer la traçabilité de toutes les matières premières auxquelles elles sont exposées.
CDP Forest	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposent de systèmes de traçabilité pour suivre et vérifier l'origine des matières premières sur lesquelles elles communiquent. • Ce système de traçabilité n'exclut aucune catégorie de produits, aucune région géographique, aucune unité commerciale ou activité. • Pour chaque matière première, elles disposent d'un système de contrôle, de suivi ou de vérification du respect des engagements de non conversion et/ou de non déforestation 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclarent avoir pour objectif de mettre au point un système de traçabilité pour suivre et vérifier l'origine des matières premières faisant l'objet d'une communication dans les deux prochaines années. • Disposent d'un système de traçabilité, mais pas pour toutes les matières premières. • Disposent d'un système de traçabilité, mais avec quelques exclusions. • Ne disposent pas d'aucun système de traçabilité pour leurs engagements contre les conversions et la déforestation 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne disposent pas d'aucun système de traçabilité et ne prévoient pas d'en déployer dans les deux années à venir. • Ne communiquent rien quant à une surveillance liée aux enjeux forestiers tout en indiquant qu'elles sont exposées à certaines matières premières.
Forest 500 for FI (bois, pâte à papier, huile de palme, viande bovine, cuir et soja)	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposent d'un processus public transparent pour identifier et traiter les situations de non-conformité aux politiques, qui comprend soit un processus de filtrage et de suivi, soit une déclaration de non-conformité assortie d'un délai. 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposent d'un processus public transparent pour identifier et traiter les situations de non-conformité aux politiques, qui comprend une déclaration de non-conformité générale 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne disposent pas d'un processus public transparent pour identifier et traiter les cas de non-conformité aux politiques.

Indicateur clé de performance : Forêts : Reporting et transparence

Source des données	Fort	Moyen	Faible
Forest 500 for companies (bois, papier, huile de palme, viande bovine, cuir et soja)	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquent via leur propre site web depuis au moins 2 ans ou au moins une fois au cours des deux dernières années via un portail externe, comme RSPO, RTRS ou CDP, sur toutes les matières premières couvertes. 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquent via leur propre site web depuis au moins 2 ans ou au moins une fois au cours des deux dernières années via un portail externe, comme RSPO, RTRS ou CDP, sur quelques-unes des matières premières couvertes, mais pas toutes 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne communiquent sur aucune matière première via leur propre site web depuis au moins 2 ans ou au moins une fois au cours des deux dernières années via un portail externe comme RSPO, RTRS ou CDP.
CDP Forest	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquent sur toutes les matières premières auprès de CDP Forest (quelle que soit la qualité de la réponse). 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquent sur quelques matières premières auprès de CDP Forest (quelle que soit la qualité de la réponse). 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ont été invitées à communiquer leurs données à CDP Forest, mais n'ont pas répondu en 2020.
Forest 500 for FI (bois, pâte à papier, huile de palme, viande bo-vine et bétail et soja)	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquent au moins une fois par an le nombre ou la proportion d'entreprises en portefeuille qui respectent leurs objectifs dans le temps ou le nombre ou la proportion d'entreprises qui respectent les politiques de l'institution financière. 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquent moins une fois par an le nombre ou la proportion d'entreprises en portefeuille qui respectent leurs objectifs dans le temps ou le nombre ou la proportion d'entreprises qui respectent les politiques de l'institution financière. 	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne communiquent le nombre ou la proportion d'entreprises en portefeuille qui respectent leurs objectifs dans le temps ou le nombre ou la proportion d'entreprises qui respectent les politiques de l'institution financière.



BNP Paribas Asset Management France, « la société de gestion », est une société par actions simplifiée ayant son siège social au 1 boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 96002.

Ce document est publié et a été préparé par la société de gestion. Ce document est produit à titre d'information seulement et ne constitue pas :

1. une offre d'achat ou une invitation de vente, et ne constitue pas non plus la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit ni ne peut être invoqué à l'égard d'un tel contrat ou engagement ou
2. un conseil d'investissement.

Ce document fait référence à certains instruments financiers autorisés et réglementés dans leur(s) juridiction(s) de constitution.

Aucune action n'a été entreprise pour permettre l'offre publique du ou des instrument(s) financier(s) dans une quelconque autre juridiction, sauf comme indiqué dans le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) les plus récents du ou des instruments financiers concernés, où une telle action serait nécessaire, en particulier aux États-Unis, vis-à-vis des Personnes américaines (« US Persons ») (tel que défini dans le Règlement S de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933). Avant toute souscription dans un pays où ce ou ces instruments financiers sont enregistré(s), les investisseurs doivent vérifier les éventuelles contraintes ou restrictions juridiques liées à la souscription, l'achat, la possession ou la vente du ou des instruments financiers.

Les investisseurs envisageant de souscrire au(x) instrument(s) financier(s) doivent lire attentivement le prospectus et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) les plus récents et consulter les rapports financiers les plus récents du (des) instrument(s) financier(s). Ces documents sont disponibles sur le site Internet.

Les opinions contenues dans le présent document reflètent le jugement de la société de gestion au moment précisé et peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions figurant dans le présent document. Il appartient aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux au sujet des aspects juridiques, comptables et fiscaux et de domiciliation fiscale avant d'investir dans le ou les instrument(s) financier(s) afin d'apprécier en toute indépendance leur adéquation et de déterminer les conséquences d'un tel investissement. Veuillez noter que, si plusieurs types d'investissements différents sont évoqués dans le présent document, ils comportent des risques d'inégale importance, de telle sorte qu'il ne peut être donné aucune assurance qu'un investissement donné est adéquat, approprié ou rentable pour un client ou pour le portefeuille d'investissements d'un client potentiel.

Étant donné les risques économiques et de marché, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs du ou des instrument(s) mentionné(s). Les performances peuvent être influencées, entre autres, par les stratégies d'investissement ou les objectifs des instruments financiers ainsi que par la conjoncture économique et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt, les modalités de marché et les conditions générales de marché. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne présagent pas des performances futures et la valeur des investissements dans des instruments financiers peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.

Les données de performance, le cas échéant, mentionnées dans ce document, ne tiennent pas compte des commissions, des frais encourus à l'émission et au rachat et des taxes.

Toutes les informations mentionnées dans ce document sont disponibles sur le site www.bnpparibas-am.com



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

**L'investisseur
durable d'un
monde qui change**